



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE



TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21
BP. 393 COTONOU (R p. BENIN) E-mail: «dgefmcvdd@cadredevie.bj»

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVIT S 2017



Version d finitive

F vrier 2018

Liste des acronymes (sigles et abréviations)

AGR	: Activités alternatives Génératrices de Revenus
APA	: Accès et le Partage des Avantages
AS	: Alibori Supérieur
BAD	: Banque Africaine de Développement
BN	: Budget National
CA	: Conseil d'Administration
CARDER	: Centre d'Actions Régionales pour le Développement Rural
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et de suivi écologique
CERF	: Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Forestières
CITES	: Convention sur le commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CNR	: Campagne Nationale de Reboisement
CoForMO	: Communauté Forestière du Moyen-Ouémé
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CVA	: Conducteur de Véhicule d'Administratif
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCPRN	: Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles
DGAFRN	: Directeur Général Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DOFP	: Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel
DPCEFC	: Direction des Politiques, du Contrôle de L'Exploitation Forestière et du Contentieux
DPEMF	: Direction du Personnel, de l'Equipement, du Matériel et des Finances
DPNP	: Direction du Parc National de la Pendjari
DPNW	: Direction du Parc National du W
DPSE	: Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DRAF	: Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
DSIME	: La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipement Etude d'Impact Environnemental et Social
EIES	: Etudes d'Impact Environnemental et Social
EMG	: Etat-Major Général
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	: Forêt Classée
FNDF	: Fonds National pour le Développement Forestier
FS	: Forêt Sacrée
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest –Africaines
GCES	: Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GEF	: Global Environment Facility
GPS	: Global Positioning System

IDA	: International Développement Association
IEC	: Information, Education et Communication
IF	: Inspection Forestière
IGSF	: Inspection Générale des Services Forestiers
JNA	: Journée Nationale de l'Arbre
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OIEFC	: Officier Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse
OITEFC	: Officier Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse
ONAB	: Office Nationale du Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSN	: Ouémé Supérieur, N'Dali
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGAP	: Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée
PAIA-VO	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAP	: Plan d'Aménagement Participatif
PAPF	: Plan d'Aménagement Participatif de Forêt
PAPDFGC	: Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique
PEFC	: Programme Eaux, Forêts et Chasse
PF	: Poste Forestier
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGFTR-FA	: Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains -Financement Additionnel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
PRI	: Programme de Reboisement Intensif
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PSBE-GAZ	: Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAD	: Service des Archives et de la Documentation
SAFN	: Service de l'Aménagement des Forêts Naturelles
SARGP	: Service d'Appui au Reboisement et à la Gestion des Plantations
SCA	: Service du Contrôle et de l'Audit
SCEFC	: Section Communale des Eaux, Forêts et Chasse
SCPRN	: Service de la Conservation et de la Protection des Ressources Naturelles
SFC	: Service des Finances et de la Comptabilité
SGCDP	: Service de la Gestion des Carrières, de la Discipline et des Positions
SGEFC	: Secrétariat Général des Eaux, Forêts et Chasse

SIG	: Système d'Information Géographique
SLMIT	: Service de la Logistique, du Matériel, des Infrastructures et de la Transmission
SOCAEF	: Sous-officier Contrôleur Adjoint des Eaux Forêts
SOCEF	: Sous-officier Contrôleur des Eaux Forêts
SOGF	: Sous-officier Garde Forestier
SP	: Secrétariat Particulier
SPC	: Service de la Presse et de la Communication
SPE	: Service des Procédures et des Enquêtes
SPEAC	: Service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions
SPEMF	: Service du Personnel, de l'Équipement, du Matériel et des Finances
SPEMRB	: Service de la Promotion des Énergies et des Marchés Ruraux de Bois
SPFNL-AGR	: Service de la Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux et des Activités Génératrices de Revenus
SPM	: Service de la Passation des Marchés
SPSE	: Service de la Planification et du Suivi-Evaluation
SRAF	: Service du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts
SRCC	: Service de la Règlementation, du Contrôle et du Contentieux
SRF	: Service des Recrutements et de la Formation
SRUIEC	: Service des Relations avec les Usagers et de l'Information-Education-Communication
SSAS	: Service de la Santé et des Affaires Sociales
SSS	: Service de la Synthèse et des Statistiques
TAOP	: Technicien d'Appui aux Organisations Paysannes
TDR	: Termes de Référence
TR	: Trois Rivières
TTK	: Tchaourou, Toui-Kilibo
UE	: Union Européenne
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VNU	: Volontaire des Nations Unies

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Couverture forestière au Bénin.....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2 : Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3 : Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2017.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 4: Points des études et prestations conduites par la DGEFC en 2017</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 5 : Ateliers, séminaires et conférences au titre de 2017.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 6: Production de plants en 2017</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 7 : Principales essences forestières produites au cours de l'année 2017.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 8 : Point des plants mis en terre (CNR 2017)</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 9 : Point de l'évaluation de la CNR 2017</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 10 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2017.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 11: Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2017</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 12 : Point des contributions au fonds d'aménagement au niveau des forêts classés dotées de PAP.....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 13 : Répartition des AaGR du PGFTR par Forêt Classée</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 14 : Types d'AaGR financés par le PGFTR.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 15: Point des agréments délivrés</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 16 : Répartition des usagers par type d'agréments détenus en 2017.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 17 : Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence en 2017.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 18 : Bilan de l'exploitation du bois de service en 2017</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 19: Exploitation du bois de feu dans les zones incontrôlées.....</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 20: Exploitation du bois de feu plantations domaniales</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 21 : Exploitation charbon de bois zone incontrôlée.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 22 : Exploitation charbon de bois zone contrôlée.....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 23 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2017.....</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 24 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feu tardif en 2017.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 25: Bilan de l'exécution du plan de tirs dans les zones cynégétiques.....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 26 : Quotas accordés au Bénin en 2017 et taux d'exportation des espèces CITES.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 27 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2017.....</i>	<i>53</i>

<i>Tableau 28: Exportation du bois par essences forestières.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 29 : Type de produits exportés par essence en 2017.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 30 : Recettes forestières à l'exportation au titre de l'année 2017.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 31 : Volume de bois importé par pays de provenance en fonction des départements d'entrées au Bénin.....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 32: Point des infractions enregistrées en 2017.....</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 33 : Récapitulatif des recettes de la DGEFC en 2017.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 34.: Bilan de l'exécution financière au 31 décembre 2017 des structures et projets du PEFC.....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 35 : Point d'exécution physique des structures du PEFC au titre de 2017.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 36 : Point d'exécution physique et technique des projets du PEFC au titre de 2017.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 37 : Bilan du suivi de la mise œuvre des Accords et Conventions.....</i>	<i>73</i>

Liste des figures

<i>Figure 1 : Carte des occupations et utilisations des terres au Bénin</i>	5
<i>Figure 2 : Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2017</i>	9
<i>Figure 3 : Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2017</i>	10
<i>Figure 4 : Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin</i>	18
<i>Figure 5 : Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2016 et 2017</i>	45
<i>Figure 6 : Volumes comparés de charbon de bois exploités par IF en 2016 et 2017 (dans les zones incontrôlées et contrôlées)</i>	47
<i>Figure 7 : Contribution de chaque type de recettes à la recette globale de 2017</i>	60
<i>Figure 8 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2016 et 2017</i>	61

Table des matières

Février 2018	i
Liste des acronymes (sigles et abréviations)	ii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	vii
Bilan des principaux indicateurs de résultats	xi
Introduction	1
I. GENERALITES	2
1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin	2
1.1.1. Localisation et découpage administratif	2
1.1.2. Climat	2
1.1.3. Sols et ressources en eaux	3
1.1.4. Végétation	3
1.2. Présentation de la DGEFC	6
1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement	6
1.2.2. Etat du personnel	9
1.2.3. Infrastructures et matériels de travail	10
1.3. Potentiel forestier du Bénin	11
1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin	19
II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC	20
2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2017	20
2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2017	24
2.2.1. Point de la production de plants forestiers	24
2.2.2. Point de la 33 ^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre	28
2.2.3. Point de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2017	29
2.2.4. Evaluation de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2017	30
2.3. Aménagement et gestion des forêts	31
2.3.1. Le reboisement dans les forêts classées dotées de PAPF	32
2.3.2. L'exploitation des produits forestiers	34
2.3.3. Gestion des MRB	34
2.3.4. Les mesures de surveillance et de protection des forêts	36
2.3.5. Collecte des contributions au fonds d'aménagement	37
L'année 2017 a été marquée par trois types d'activités majeures :	38
2.4. Bilan de l'exploitation forestière.	41
2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments	41
2.4.2. Point de l'exploitation forestière	42
2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.	49
2.6. Gestion de la faune	51
2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre	54
2.7.1. Exportations du bois d'œuvre	54
2.7.2. Importation du bois d'œuvre.	56
2.8. Contentieux forestiers	57
2.9. Bilan des recettes forestières.	58

III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/ PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER	62
3.1- Bilan de l'exécution physique et financière des structures et projets de l'Administration forestière au titre de l'exercice 2017.	62
3.2. Réalisations physiques des structures techniques	66
<i>Source : Document technique-Revue à fin décembre 2017 du MCVDD</i>	68
3.3. Réalisations physiques des projets du PEFC	69
IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS	72
Conclusion et recommandations	78
ANNEXES	

Résumé

Les résultats qui sont consignés dans le présent rapport découlent de l'exécution des missions régaliennes de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) de la DGEFC au titre de 2017. A cela s'ajoute le point du suivi des activités des autres structures de l'Administration forestière et de la mise en œuvre des accords et conventions internationaux.

L'effectif total national du personnel intervenant dans les structures de l'Administration forestière est de 770 dont 592 fonctionnaires des eaux, forêts et chasse.

Au titre de la Campagne Nationale de Reboisement 2017, au total 5 635 907 plants ont été mis en terre sur une superficie de 4 651 ha et 459 207 mètres linéaires.

En 2017, 903 agréments (cartes professionnelles) ont été accordés à 445 usagers du bois. Le volume de bois d'œuvre dont l'exploitation a été autorisée s'élève à 122 073 m³ dont 1 850,45 m³ concerne l'exploitation des essences autochtones. Le volume de bois de feu exploité et enregistré est de 43 117 stères tandis que celui du charbon de bois est de 2 124 429 sacs dits de «50 kg». Un volume total de 88 373,5 m³ de bois a été exporté de bois, réparti essentiellement les espèces *Tectona grandis* (57 %) et *Pterocarpus erinaceus* (33 %). Au total, 255 permis de coupe ont été accordés pour l'exploitation de 281 pieds d'essences autochtones de bois d'œuvre et 857 139 pieds de bois de service. 703 infractions sont enregistrées au cours de l'année au niveau des Inspections Forestières et de la DGEFC pour un montant total de transaction recouvré de 887 542 371 F CFA. Le bilan total des recettes forestières versées au Trésor Public au titre de 2017 indique un montant total de 3 379 390 059 CFA contre 1 217 556 586 F CFA pour l'année 2016, soit un accroissement fulgurant d'environ 177 %.

Au cours de l'année 2017, la DGEFC a été appuyée par six (06) projets et programmes dans le cadre du PEFC : Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains- Financement Additionnel (PGFTR-FA), le Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI), le Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ), le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC), le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM II) et le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM).

Bilan des principaux indicateurs de résultats

N°	Volet	INDICATEURS	Valeur réalisée en 2015	Valeur réalisée en 2016	Valeur réalisée en 2017	Observations
1	Appui institutionnel et renforcement de capacités	Nombre de fonctionnaires des eaux, forêts et chasse en activité au 31 décembre 2017	602	592	588	
2		Nombre de véhicules (04 roues) en état de fonctionnement à la DGEFC	28	29	25	Véhicules de la DGEFC y compris les unités déconcentrées
		Nombre de véhicules (02 roues) en état de fonctionnement à la DGEFC				
3		Nombre de sièges de SCEFC dotés d'un bâtiment administratif construit	39	39	39	39 sur 77 SCEFC.
4	Reboisement et aménagement forestier	Nombre d'outils d'aménagement (Plans d'aménagement et Plan simple de gestion) de forêts naturelles élaborés et validés	41	41	41	* 35 PAP de FC * 06 PSG dans le domaine protégé
5		Nombre total de plants produits	13 272 482 plants	9 752 275 plants	14 028 280 plants	
6		Nombre de plants mis en terre et superficie reboisée	10 936 013 plants sur 9834 ha et 798 552 ml	5 408 346 plants sur 3983 ha et 583 689 ml	5 635 907 plants sur 4 651 ha et 459 207 ml	
7		Taux de survie moyen des plants mis en terre au cours de l'année n-1	74,2 %	84,6%	77%	
8		Montant total de collecte des contributions au fonds d'aménagement dans les forêts dotées de PAP	-	255 148 474 FCFA	108 192 700 FCFA	Résultat de l'évaluation en 2016 des contributions cumulées sur les 03 dernières années au niveau de 07 forêts
9		Superficie de forêts brûlée en feu tardif	336 548 ha	363 848 ha	341 731 ha	
10		Nombre d'usagers du bois agréés	322	322	444	

11	Exploitation, commerce, exportation et importation de produits forestiers	Volume de bois d'œuvre d'essences de forêts naturelles exploité	10 623,04 m ³	5 484,91 m ³	1 850,45 m ³	
12		Volume de bois d'œuvre exploité dans les plantations	27 033,1 m ³	36 476,09 m ³	120 222,54 m ³	Essentiellement du teck
13		Nombre de pieds de bois de services exploités dans les plantations	159 157 pieds	251 656 pieds	857 139 pieds	Essentiellement du teck
14		Volume de bois de feu exploité	10 145 stères	64 356 stères	43 117 stères	
15		Volume du charbon de bois exploités	1 325 958 sacs de «50 kg » (soit 49060,4 Tonnes métriques)	448 136 sacs de « 50 kg » (soit 16581,0 Tonnes métriques)	2 124 429 sacs de « 50 kg » (soit 78603,7 Tonnes métriques)	
16		Volume de bois d'œuvre exporté m ³	83 072,18 m ³	35 137 m ³	88 373,5 m ³	
17		Volume de bois d'œuvre importé en m ³	-	19 568 m ³	3 138,5 m ³	Les données de bois importés en 2015 n'ont pas été évaluées
18		Nombre d'infractions forestières enregistrées	384	532	703	
19		Montant total des recettes forestières	1 814 355 361 FCFA	1 217 556 586 FCFA	3 379 390 059 FCFA	
20		Gestion de la faune	Nombre d'individus d'espèces CITES exportés	15 812 specimens	7 552 specimens	26 600 specimens
21	Taux de réalisation du quota de spécimens CITES autorisés à l'exportation		23,11%	11,04%	38,88%	
22	Nombre d'individus d'espèces CITES lâchés		665 specimens	0	0	
23	Nombre d'animaux abattus à au terme de la campagne cynégétique		152 mammifères	143 mammifères	39 mammifères	
24	Taux de réalisation du plan de tir dans les zones cynégétiques		36,0 %	30,0 %	29,6 %	

Introduction

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est la structure nationale chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de gestion durable des forêts et des ressources naturelles. Elle a pour mission d'assurer le développement et la gestion rationnelle des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) sur toute l'étendue du territoire à travers la coordination des actions de toutes les structures étatiques intervenant dans le sous-secteur forestier réunies au sein du Programme Eaux Forêts et Chasse (PEFC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Le PEFC constitue un cadre unitaire de pilotage et d'animation du sous-secteur forestier en harmonie avec tous les documents de politiques et de stratégies nationales et internationales.

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en tant que Chef de fil, assure la coordination du PEFC à travers l'organisation et le suivi des activités des :

- Directions Techniques centrales de la Direction Générale ;
- Inspections Forestières ;
- Centres et Offices du sous-secteur forestier ;
- Projets/programmes du sous-secteur forestier.

Ainsi, chaque année, la planification et l'exécution des activités des structures publiques opérant dans le sous-secteur forestier sont suivies par la DGEFC.

Le présent rapport qui fait la synthèse des activités mises en œuvre par l'Administration forestière au titre de l'année 2017 s'articule autour des quatre (04) grands points que sont :

- Généralités sur le sous-secteur forestier ;
- Bilan des activités de la DGEFC ;
- Bilan du suivi des activités des projets/programmes et des Centres/Offices du sous-secteur forestier ;
- Suivi de la mise en œuvre des accords et conventions.

I. GENERALITES

1.1. Aperçu des caractéristiques physiques du Bénin

1.1.1. Localisation et découpage administratif

La République du Bénin est un pays francophone de l'Afrique de l'Ouest située entre les latitudes 6°30' et 12°30' Nord et les longitudes 1° et 3°40' Est. Elle est comprise entre les Etats du Togo à l'ouest, du Nigéria à l'est, du Burkina-Faso et du Niger au nord et, s'ouvre sur l'Océan Atlantique au sud. Elle s'étend sur une superficie de 114 763 km² et est subdivisée en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4, 2013), sa population est de 10 008 749 habitants. Cette population est estimée à 11 186 785 habitants en 2017 suivant un taux d'accroissement intercensitaire de 3,5%.

1.1.2. Climat

Le climat du Bénin est du type soudano-guinéen contrasté du Sud au Nord, avec une température moyenne annuelle de 25°C pour l'ensemble du pays. Les trois zones climatiques du Bénin sont :

- ✓ une zone guinéenne à 2 saisons de pluies qui s'étend de la côte à la latitude 7°30'N. Elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle variant de 1 000 mm à l'ouest à 1 485 mm à l'est, vers la frontière nigériane. La distribution de la pluviométrie présente une allure bimodale qui traduit une succession de deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses qui s'alternent : une grande saison sèche de novembre à mars, suivie d'une grande saison pluvieuse d'avril à mi-juillet ; une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre et une petite saison pluvieuse de mi-septembre à octobre.
- ✓ une zone soudano-guinéenne de transition correspondant à la région médiane du Bénin et allant de la latitude 7°30'N jusqu'à la latitude de 10°30'N. Elle est caractérisée par une pluviométrie plurimodale (2 à 3 pointes) peu différenciée, et des amplitudes thermiques bien marquées.
- ✓ enfin, une zone soudanienne sèche située entre les latitudes 10°30'N et 12°N, de type semi-aride avec 787 à 1100 mm de pluie par an. Cette zone présente une distribution unimodale de la pluviométrie caractérisée par une saison pluvieuse s'étendant de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril.

L'évapotranspiration potentielle (ETP) dans les deux dernières zones est relativement élevée en raison des effets de l'harmattan, un vent sec qui souffle de novembre à mars sur une partie de la période sèche. L'ETP se situe entre 1 500 et 1 800 mm par an dans l'extrême nord à partir de Kandi.

A l'échelle de l'année, les températures de l'air varient en moyenne autour de 27,2 °C, avec des maxima absolus pouvant atteindre 45°C au Nord.

1.1.3. Sols et ressources en eaux

Le Bénin a un relief peu accidenté, marqué par cinq (05) principaux ensembles géomorphologiques, à savoir : la plaine côtière sablonneuse, les plateaux sédimentaires du continental terminal, la pénéplaine cristalline, la chaîne de l'Atacora et la plaine de Gourma (Adomou ; 2005). On distingue cinq principales catégories de sols (DCN 2011) :

- les sols ferrugineux tropicaux qui couvrent plus de 80 % de la superficie totale du pays ;
- les sols ferralitiques ou terre de barre (7 à 10 %) ;
- les sols minéraux bruts, peu évolués et développés sur des matériaux durs (socle granito-gneissique, schiste, etc.) ;
- les sols hydromorphes, qui se retrouvent dans le delta de l'Ouémé, en bordure du fleuve Niger, de la Pendjari et dans les vallées du Mono et du Couffo ;
- et les vertisols ou terres noires, se trouvant généralement dans la dépression de la Lama.

Les ressources en eau du Bénin comprennent les eaux de surface et les eaux souterraines. Les ressources en eau superficielles sont réparties sur six (6) bassins versants regroupés en quatre (4) grands ensembles hydrographiques que sont : les ensembles hydrographiques du Niger, de l'Ouémé-Yéwa, de la Volta et du Mono-Couffo. Le potentiel annuel d'eau de surface du Bénin est évalué à 13 milliards 106 millions de m³.

1.1.4. Végétation

Elle est caractérisée par une diversité de formations forestières dominées à près de 52 % par des savanes arborées et savanes arbustives parcourues de forêts galeries. Ces savanes s'observent dans la partie nord et au centre du pays jusqu'à la latitude 8°N. Au Sud, on rencontre des forêts primaires fortement dégradées dans lesquelles subsistent des îlots de forêts décidues et semi décidues. La répartition par type de formation forestière est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1: Couverture forestière au Bénin

Classification forestière (Type de formation forestière)	Superficie (Ha)	Proportion (%)
Forêts denses	68 702	0,88
Forêts galeries ou cordon ripicole	277 038	3,55
Forêts claires et savanes boisées	1 456 793	18,64
Savanes arborées et arbustives	5 591 891	71,57
Formations marécageuses (forêt, savane, prairie, mangrove, bas-fonds)	184 876	2,37
Plantation (forestière, fruitière ex : palmiers à huile, cocotiers, anacardiens, orangers)	234 195	3,00
Superficie totale de la couverture forestière	7 813 495	100,00

Source : IFN, 2007 (actualiser les données produites par le CENATEL en 2014)

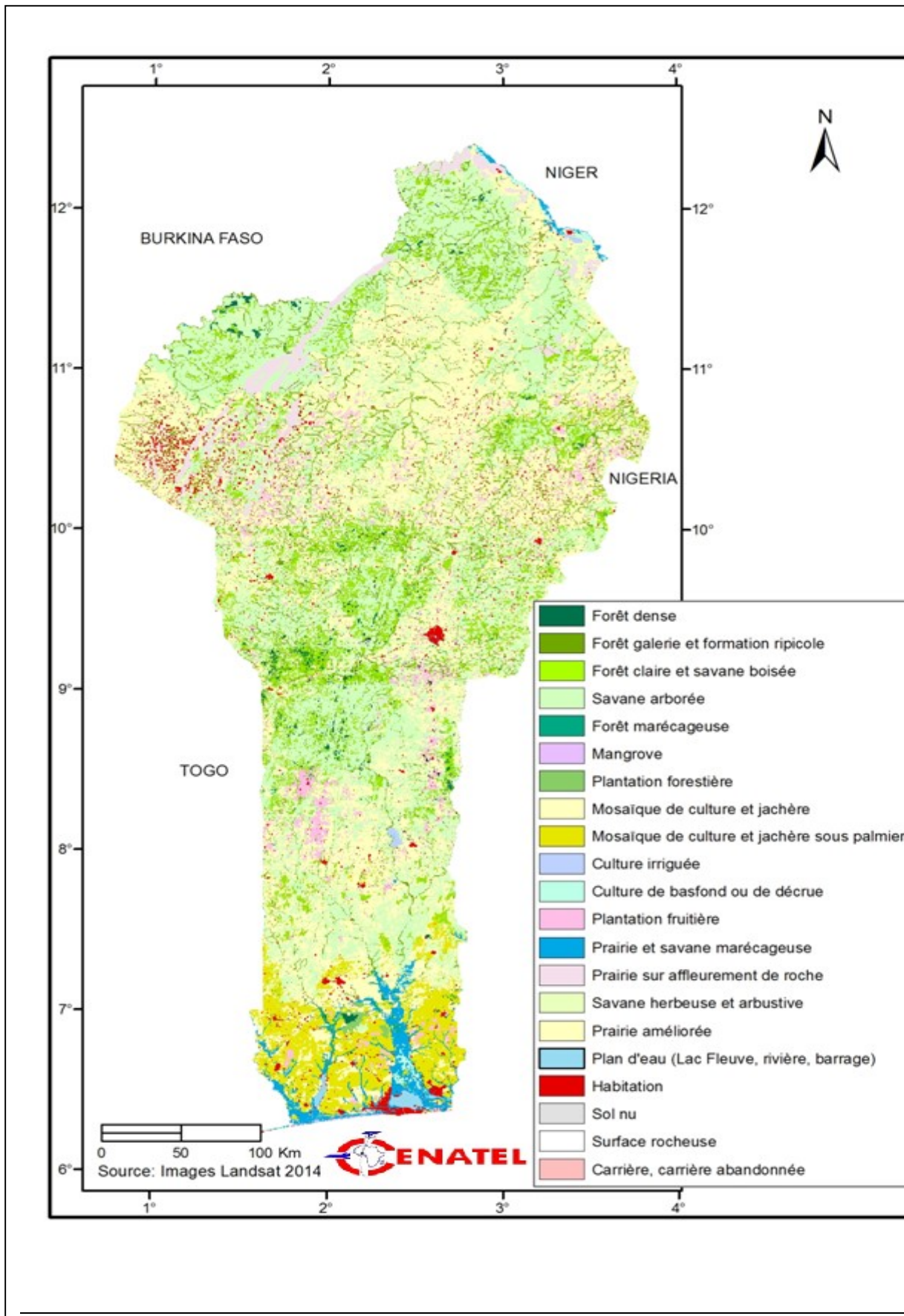


Figure 1 : Carte des occupations et utilisations des terres au Bénin

1.2. Présentation de la DGEFC

1.2.1. Mission, Organisation et fonctionnement

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en mars 2016 par décret 2016-154 du 17 mars 2016 portant organisation générale, Attribution et Fonctionnement des Eaux, Forêts et Chasse. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assure des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :




- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;

- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC dispose d'un Secrétariat Général, d'une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), d'un Cabinet du DGEFC et de six (06) Directions Techniques à savoir :

-  La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Équipement (DSIME) ;
-  La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
-  La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;

- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

Il convient de mentionner que la DGEFC est dotée d'une Brigade Forestière Nationale Mobile et des Brigades Spéciales, qui lui sont directement rattachées. La Brigade Forestière Nationale Mobile a un caractère ad hoc et sa composition est laissée à la discrétion du DGEFC ; elle intervient sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau des départements, la DGEFC est représentée par les Inspections Forestières (IFs) qui sont chargées de mettre en œuvre la politique forestière nationale sur leur territoire de compétence. Les Inspections Forestières s'appuient sur des démembrements que sont :

- ✓ les Cantonnements Forestiers, compétents en général sur un regroupement de communes ;
- ✓ les Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse (SCEFC) ;
- ✓ et les Postes Forestiers (PF) qui couvrent un ou plusieurs arrondissements/villages.

En outre, dans le souci de renforcer l'efficacité de la DGEFC, des Cellules Techniques d'Aménagement des Forêts (CTAF) ont été créées pour intervenir au niveau des massifs forestiers et périmètres de reboisement dotés de Plan d'aménagement. Ces cellules sont au nombre de dix-sept (17) et sont placées sous l'autorité des Chefs d'Inspection Forestière.

(Cf Organigramme de la DGEFC en annexe 1).

Au cours de l'année 2017, l'Administration forestière a été appuyée par huit (08) projets et programmes dans le cadre du PEFC. Il s'agit du :

- Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains - Financement Additionnel (PGFTR-FA) ;
- Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI) ;
- Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ) ;
- Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production d'une Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase 2 (PAGEFCOM II) ;
- Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) ;

- Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)

Il faut noter que la majorité des activités de la DGEFC est financée par le PGFTR qui est un programme d'appui institutionnel. Ayant pris fin en 2013, le PGFTR a reçu un financement additionnel (PGFTR-FA) qui a démarré en janvier 2014 et prévu pour clôturer en janvier 2018.

1.2.2. Etat du personnel

La DGEFC dispose d'un personnel composé de fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse et de fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles. La répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2017 est présentée sur la figure 2 et détaillée dans le Tableau en annexe 2.

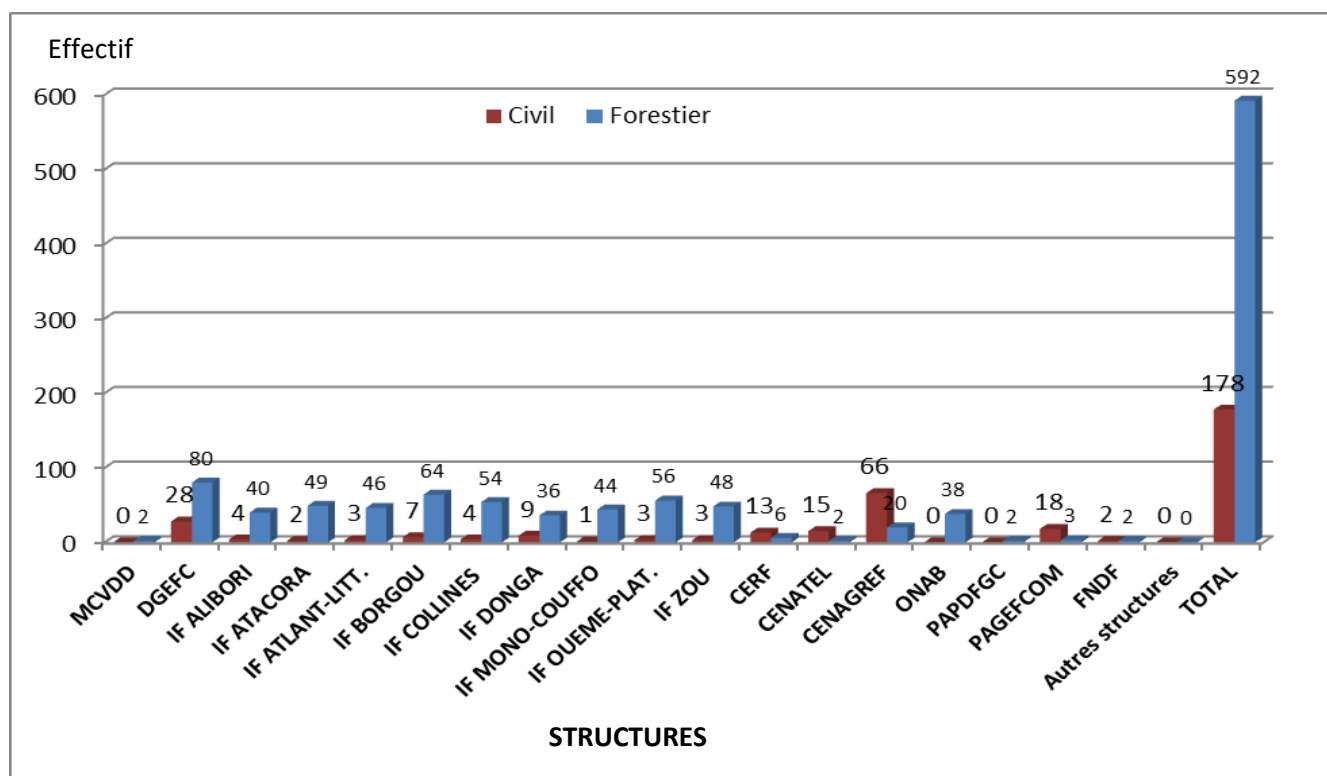


Figure 2 : Point du personnel des Eaux, Forêts et Chasse (Forestier et Civil) dans les différentes structures en 2017

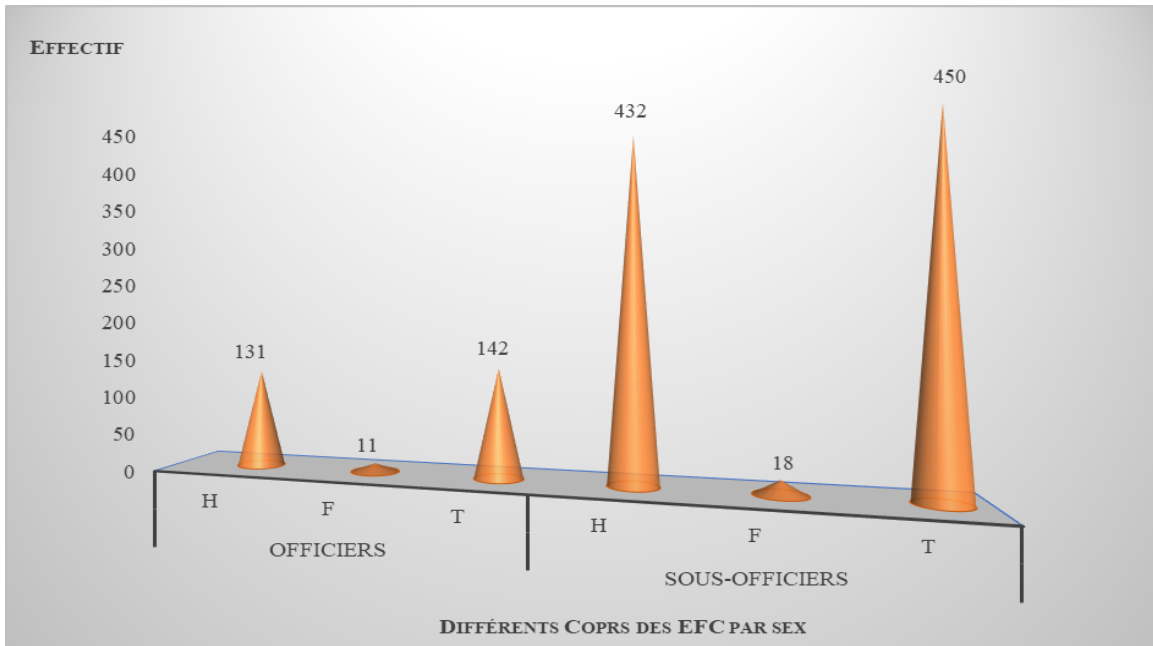


Figure 3 : Point du personnel forestier par corps pour le compte de l'année 2017

Le personnel de l'Administration forestière compte 770 cadres et agents constitués de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (76,88%) et 178 fonctionnaires civils (23,12%) qui sont des cadres spécialisés, de Conducteurs de Véhicules Administratifs, de secrétaires, agents de liaison, etc. L'effectif des fonctionnaires des eaux forêts et chasse est composé de 24% d'officiers contre 76% de sous-officier. Le personnel forestier féminin représente environ 5% de l'effectif total des fonctionnaires des eaux forêts et chasse. A fin décembre 2017, l'Administration forestière a enregistré 04 départs à la retraite de fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse portant l'effectif total à 588.

Le taux de couverture du territoire national est d'un agent forestier pour 253 km². Ce ratio largement inférieur à la norme prescrite par la FAO (un forestier pour 100 km²) ne permet pas à l'Administration forestière d'assurer convenablement ses missions régaliennes.

Pour combler ce déficit criard de personnels, il est impérieux que des recrutements complémentaires soient organisés pour porter l'effectif des gardes forestiers à au moins 1150 conformément à la norme.

1.2.3. Infrastructures et matériels de travail

Les moyens matériels de travail utilisés par la DGEFC pour l'exécution de sa mission concernent essentiellement : les bâtiments qui abritent les différentes unités des EFC ; les

moyens roulants (Véhicules et motos); les équipements informatiques, les matériels techniques forestiers et les mobiliers de bureau.

Il est noté que seulement 39 postes forestiers disposent d'un bâtiment administratif construit ; bon nombre sont délabrés et inhabités. Certains agents sont amenés à ériger leur domicile en postes de travail.

En ce qui concerne le matériel roulant, la DGEFC dispose d'un parc de 26 véhicules en bon état de fonctionnement et 121 motos (Cf Annexe 3). Ces moyens roulants sont largement insuffisants comparés aux besoins des différentes unités qui se trouvent ainsi limitées en termes de mobilité ; toute chose qui affecte leur efficacité dans l'accomplissement des missions à elles assignées.

1.3. Potentiel forestier du Bénin

Le potentiel forestier du Bénin comprend le domaine classé et le domaine protégé de l'Etat.

En se référant aux actes de classement, le domaine classé de l'Etat représente environ 20 % du territoire national et est réparti comme suit :

- deux (02) parcs nationaux (829 320 ha) ;
- trois (03) zones cynégétiques (422 300 ha) ;
- quarante-quatre (44) forêts classées (1 393 113 ha), dont vingt-six (26) sont dotées de plan d'aménagement (soit une superficie de 1 377 047 ha) et comportent quatre (04) plantations domaniales ;
- neuf (09) périmètres de reboisement (4267 ha) ;

Les informations détaillées sur les forêts du domaine classé sont récapitulées dans le tableau 2.

Les forêts du domaine protégé de l'Etat comprennent :

- les forêts sacrées : On dénombre environ trois mille (3000) dont quatre-vingt-treize (93) sont dotées de plans simple de gestion ;
- les forêts communautaires et les forêts communales ;
- les forêts et plantations privées.

Le domaine forestier de l'Etat est globalement sujet à des facteurs de dégradation notamment l'agriculture, la chasse, l'élevage, l'exploitation forestière et diverses formes d'empiètements liés à l'installation des habitations et autres infrastructures. Le taux de conversion des

superficies forestières est de 2,3 % par an (FAO, 2002). Selon l'IFN (2007), la couverture forestière totale du Bénin est estimée à 7 813 495 ha.

Tableau 2 : Récapitulatif des forêts du domaine classé du Bénin

N°	Nom de l'Aire Protégée	Communes riveraines	Superficie au classement (ha)	Arrêté et date de classement	PAPF	Projet/ Structure d'appui	Etat actuel
FORETS CLASSEES							
1	Agoua	Bantè-Savalou	75300	N°8104 de 04 nov 1953	Oui	PAMF	Domaine relativement conservé mais en partie occupé par des hameaux et villages -Vieille plantation d'anacardier de 482 ha, peu productive installée par la SNAFOR
2	Agrimey	Zogbodomey	2302	N°1671 du 12 mars 1941	Oui	ONAB	2.133 ha plantés en teck entre 1950 et 1960. Ces plantations font l'objet d'un plan d'aménagement et de travaux d'éclaircie par l'ONAB
3	Alibori Supérieur	Banikoara, Gogounou, Kandi, Kérou, Péhunco et Sinendé	256000	N°2287 du 20 août 1955	Oui	PGFTR	Domaine maintenu mais forte pression agricole
4	Atchéribé	Djidja	2864	N°3075 du 5 sept 1942	Oui	ONAB	Forêt en cours d'aménagement par l'ONAB. Plantation d'environ 150 ha de teck très convoité mais bien protégée. Ressources fauniques
5	Atlantique	Cotonou et Sèmè-Kpodji	900	8165 du 4 nov 1933	Non	DGEFC	Disparue, entièrement occupée par des infrastructures
6	Barrage de Natitingou	Natitingou	142	4188 du 5 juillet 1952	Non	DGEFC	Disparue, entièrement occupée par l'agglomération de Natitingou
7	Bassila	Bassila	2250	N°2843 du 5 aout 1943	Oui	ONAB	Empiètement partiel dû à l'extension des agglomérations Réalisation de plantations par l'ONAB
8	Bélléfoungou	Djougou	1300	N°2839 du 5 aout 1943	Non	DGEFC	Domaine relativement bien conserve. Présence de vieilles plantations de teck
9	Birni	Kouandé	3200	N°3661 du 14 oct 1943	Non	DGEFC	Empiètement partiel par l'installation d'infrastructures sociocommunautaires ; Présence de vieilles plantations de teck et anacardier.

10	Collines de Kouandé	Kouandé	4560	479 SE du 28 jan 1950	Oui	PGFTR	Empiètement par installations d'habitations et infrastructures. Abrite la SCEFC Kouandé. Présence de vieilles plantations d'anacardiens.
11	Dan	Djidja	1520	N°3779 du 29 oct 1943	Oui	PAGEFCOM 1	Forte occupation agricole sur environ 633ha. Plantation d'environ 200 ha de teck. Empiètement partiel par infrastructures.
12	Dassa-Zoumé	Dassa	2660	N°3770 du 12 dec 1945	Non	PGFTR	Forte occupation par les champs
13	Djigbé	Zè et Toffo	3017	N°2447 du 16 juillet 1942	Oui	ONAB	Entièrement plantée de tecks âgés de 30 à 40 ans sous gestion de l'ONAB
14	Dogo	Kétou	31850	N°675SE du 22 janvier 1955	Oui	PGFTR	Forte occupation par des villages, hameaux et champs. Installation de plantations de teck et Gmelina par l'ONAB
15	Goungoun	Malanville	73200	N°1914SE du 4 avril 1950	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs
16	Guéné	Malanville	1300	2842 du 5 août 1943	Non	PGFTR	Très dégradée
17	Itchède-Toffo	Adja-Ouèrè et Pobè	191	N°3778 SE du 12 décembre 1945	Oui	ONAB	Relativement bien conservée avec présence de peuplements de Ceiba et de Samba. Plantations de teck et bois de feu
18	Kandi	Kandi	1023	N°370 du 30 jan 1942	Non	DGEFC	Presque disparue. Abrite le siège de l'IF Alibori
19	Kétou	Kétou	11000	N°2426 du 2 avril 1955	Oui	PGFTR	Forte occupation par des villages, hameaux et champs
20	Kilir	Djougou	50	N° 2840 du 5 aout 1943	PSG en cours	DGEFC	Fort empiètement par les habitations. Noyau relativement bien conservé
21	Donga	Djougou	250	2838 du 5 août 1943	Non	DGEFC	Domaine conserve mais occupé par endroits par des champs
22	Lama	Zogbodomey et Toffo	16250	5574 du 24 déc 1946	Oui	ONAB	Noyau très bien conservé, site écotouristique. Plantations de tecks et d'espèces autochtones
23	Logozohè	Savalou et Dassa	2248	365 du 30 jan 1940	Oui	PGFTR	Présence de vieilles plantations de teck mal conduites. Empiètement par installations de champs
24	Mékrou	Kouandé et Péhunco	9390	N°478 du 28 janvier 1950	Oui	PGFTR	Présence de vieilles plantations d'anacardiens. Empiètement par installations de champs de coton

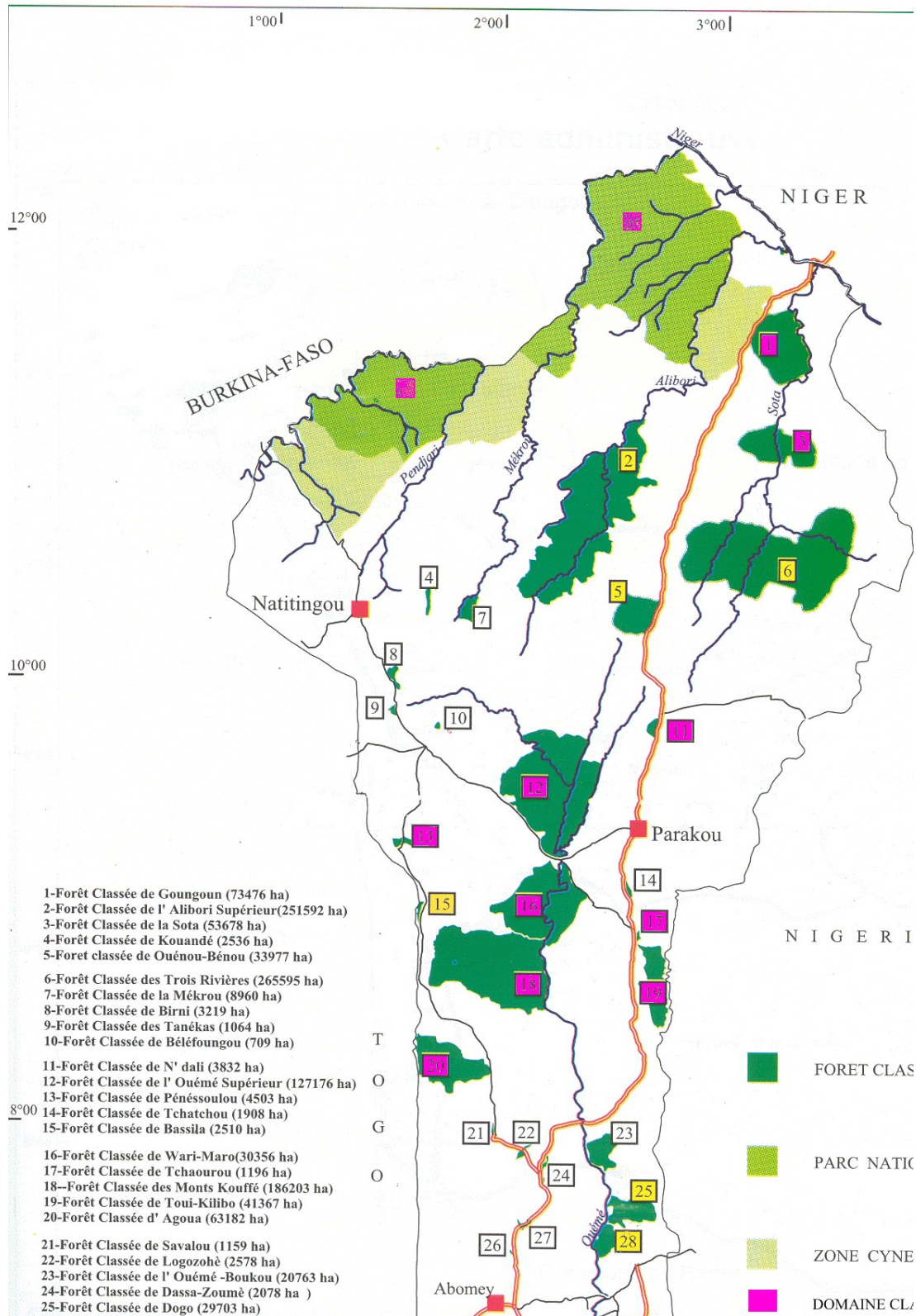
25	Monts Kouffé	Bassila, Bantè et Ouessé	180300	2484 du 14 mars 1957	Oui	PAMF	Domaine conservé mais Installation anarchique des agriculteurs nationaux et togolais. Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. Relativement riche en ressources fauniques
26	N'Dali	N'Dali	4128	366 du 30 jan 1942	Oui	PGFTR	Relativement bien conservée
27	Ouèdo	Abomey-Calavi	580	3518 du 29 Dec 1944	Oui	DGEFC	Portion d'environ 178ha détachée temporairement par arrêté 2003-N°076/MAEP/D-CAB/SGM/DA/CRH/SA au profit des forces armées du Bénin. Plantations de bois de feu.
28	Ouémé-Boukou	Savè	20500	N°5898 du 13 août 1954	Oui	PGFTR	Fort empiètement et occupation par villages, hameaux, infrastructures, champs, etc. Vieilles plantations domaniales d'anacardiers
29	Ouémé-Supérieur	Djougou, N'Dali et Tchaourou	177542	4310 du 10 juillet 1952	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais occupé par endroits par des champs ; Exploitations frauduleuses et pâturage
30	Ouénou-Bénu	Bèmbèmrèkè et Sinendé	34683	N°3678SE du 15 octobre 1943	Oui	PGFTR	Empiètement par installations d'infrastructures et habitations en bordure de la RNIE 2. Occupation par des champs par endroits
31	Pénessoulou	Bassila	5470	2394 du 7 juin 1946	Oui	ONAB	Relativement bien conservée
32	Pobè	Pobè	14	3780 du 2 Déc 1945	Non	PGFTR	Ilot de forêt dense semi décidue bien conservée
33	Sakarou	Nikki	240	2821 SE du 10 avril 1954	Non	DGEFC	Fortement dégradée par les champs
34	Sakété	Sakété	60	5193 du 2 Déc 1946	Non	DGEFC	Relativement bien conserve, lieu de cultes traditionnels
35	Savalou	Savalou	1015	1210 du 20 avril 1945	Non	DGEFC	Zone montagneuse et partiellement occupée par des habitations
36	Sérou	Djougou	75	2841 du 5 aout 1943	Non	DGEFC	Relativement bien conservée
37	Sota	Kandi et Ségbana	53000	N°1862SE du 16 mai 1947	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs

38	Soubroukou	Djougou	84	2415 du 8 juin 1946	Non	DGEFC	Noyau bien conservé. Empiètement de la lisière par des habitations et des champs
39	Tchaourou	Tchaourou	1292	N°367SE du 30 janvier 1942	Oui	PGFTR	Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures. Occupations par des champs par endroits
40	Tchatchou-Gokana	Tchaourou	2000	40 SE du 5 jan 1948	Non	DGEFC	Fortement dégradée par installation de champs
41	Toui-Kilibo	Ouessè et Tchaourou	40045	N°.....SE du 30 janvier 1935	Oui	PGFTR	Empiètement par installation d'habitations et d'infrastructures. Occupations par des champs par endroits
42	Touzoun	Allada	=	N°3073.SE du 5 sept 1942	Non	DGEFC	Forêt domaniale classée et réserve botanique, fortement dégradé par les installations humaines
43	Trois Rivières	Bembémrèké, Gogounou, Kalalé et Ségbana	259300	N°4524SE du 6 sept. 1949	Oui	PGFTR	Domaine conservé mais fortement dégradée par l'installation de champs et des campements d'éleveurs en proie à l'exploitation frauduleuse
44	Wari-Marou	Tchaourou, Ouessè et Bassila	107500	9190 du 25 oct 1955	Oui	PAMF	Domaine conservé mais installation anarchique des agriculteurs et éleveurs. Exploitation frauduleuse de bois d'œuvre. Relativement riche en ressources fauniques
PERIMETRES DE REBOISEMENT							
45	Abomey	Abomey	173	1672 du 12 mai 1941	PSG en cours	DGEFC	Fortement dégradé par l'érosion et l'installation des champs. Vieilles plantations d'anacardiens. Abrite siège IF Zou.
46	Boko	Parakou	300	4520 du 20 juin 1953	Non	DGEFC	Anciennes plantations domaniales d'anacardiens régénérés par un particulier dont les modalités d'occupation restent à clarifier
47	Bonou	Bonou	197	5198 du 2 déc 1946	Non	DGEFC	Anciennes plantations de teck
48	Kouandé	Kouandé	273	N°480SE du 28 janvier 1950	Non	DGEFC	Empiètement par installations d'habitations et champs
49	Natitingou	Natitingou	203	4651 S.E. du 25 octobre 1946	PSG en cours	DGEFC	Empiètement par l'installation d'habitations. Vieilles plantations de teck et d'anacardiens. Abrite siège IF Atacora
50	Pahou	Ouidah	765	833 SE du 18 avril 1940	Oui	DGEFC	Noyau bien conservé, site écotouristique. Reboisement de 513 ha par le Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud-

							Bénin
51	Parakou	Parakou	256	2079 du 21 avril 1949	PSG en cours	DGEFC	Empiètement par installations d'infrastructures (COTEB, Musée plein air, Entreprise chinoise de construction). Plantations de teck (futaie) et vieilles plantations d'anacardiens. Abrite siège IF Borgou.
52	Sèmè	Sèmè	808	2524 du 19 juillet 1943	Oui	DGEFC	Sérieux empiètements : portion détachée, litiges fonciers avec présumés propriétaires terriens. Vieilles plantations de bois de feu. Abrite siège CTAF Sèmè.
53	Tanékas	Copargo	1124	7236 S.E. du 29 déc 1951	Non	DGEFC	Ensemble d'affleurements rocheux à végétation rabougrie. Occupée en partie par des infrastructures et des champs.
PARCS NATIONAUX							
54	Pendjari	Tanguiéta, Matéri, Toucountoun, Banikoara, Kérou et Kouandé	303 920	Décret n° 132 P.R./ M.A.C./E.F. du 06 mai 1961	Oui	African Parc	Bien conservé ; Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
55	W du Niger	Banikoara, Kandi, Malanville et Karimama	525400	7640 du 3 déc 1952	Oui	CENAGREF	Relativement bien conservé en dépit des pressions des populations riveraines sur les terres agricoles des zones tampons. Gestion assurée par le CENAGREF avec l'appui de divers projets d'appui.
ZONES CYNEGETIQUES							
56	Atacora	Koundé, Kérou, Banikoara	123646	Ordonnance n°8P.C.M./MAP du 19 mars 1959	Oui	CENAGREF	Amodiée depuis 1992
57	Djona	Malanville et Karimama	111845		Oui	CENAGREF	Non amodiée
58	Pendjari	Tanguiéta, Matéri et Toucountouna	173257		Oui	CENAGREF	Amodiée depuis 1992

Source : Arrêtés de classement des forêts

La Figure 4 indique la localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin.



Source: IFN, 2007

Figure 4 : Localisation des principales forêts du domaine classé du Bénin

1.4. Contribution du secteur forestier au développement économique du Bénin

L'importance de l'utilisation des ressources forestières couvre quatre (04) axes à savoir :

- La satisfaction des besoins directs des ménages en produits forestiers (combustible, bois d'œuvre, aliments, plantes médicinales, et autres produits forestiers non ligneux, ...),
- La création d'emplois et de revenus (exploitants, commerçants, transporteurs, éco touristes, transformateurs, ...),
- La fourniture des services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes, ...),
- La fourniture de services socioculturels et culturels tels que ceux tirés des forêts sacrées.

L'évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale prenant en compte les axes décrits ci-dessus n'est pas encore une réalité. Toutefois, l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à hauteur de 6,64 % au PIB (contre moins de 2,8 % souvent indiqué dans les documents officiels), malgré que cette étude n'a pas pris en compte les filières connexes comme l'exploitation de la faune et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) de même que le coût des services écosystémiques. Il ressort donc que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale reste encore sous-évaluée.

Pour une évaluation plus juste de la contribution du secteur forestier au PIB, il est nécessaire que des enquêtes et des études plus complètes soient organisées avec une maîtrise des pertes d'informations dues à l'informel.

Nous retiendrons que le secteur forestier contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la satisfaction des besoins en produits et services forestiers, l'augmentation des revenus des communautés, la création d'emplois dans les villes comme dans les campagnes et la préservation d'un meilleur cadre de vie.

II. BILAN DES ACTIVITES DE LA DGEFC

2.1. Principaux évènements marquants de la DGEFC en 2017

2.1.1. Cérémonies officielles

Les principaux évènements qui ont marqué l'année 2017 à la DGEFC sont résumés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Synthèse des principaux évènements marquants de la DGEFC au cours de 2017

	Evènements	Date	Activités	Lieu	Observations
1	Célébration de la Journée Mondiale des oiseaux migrateurs	03 mars 2017	Sensibilisation de la population sur la préservation et la protection des oiseaux migrateurs de la Forêt Sacrée de Agbanlindjèhoué	Ouidah, (Agbanlindjèhoué)	
			Echange sur la gestion actuelle des ressources naturelles à Sô-Ava, le partage d'expérience et les perspectives d'améliorations	So-Ava	
2	Célébration de la Journée Internationale des Forêts (JIF)	21 mars 2017	Sensibilisation Mise en terre de plants	DGEFC à Cotonou et Sites départementaux	Thème : Forêts et Energie
3	Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité (JIB)	22 mai 2017	-Visite du circuit éco touristique de la forêt classée de Pahou et mise en terre de 100 plants sur environ 0, 5 hectare (site officiel) - Sensibilisation et mise en terre de 4865 plants	-Périmètre de Reboisement de Pahou (Ouidah) -Sites départementaux	Thème : Biodiversité et tourisme durable
4	Célébration de la 33ème édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA)	1 ^{er} juin 2017	- Mise en terre de 5000 plants sur 2 ha, Visite Industrie transformation bois (ATC IB), -Visite forêt naturelle sous gestion ONAB et lâchers spécimens CITES - Mise de 171138 plants sur 121 ha et 110609 ml	-Site ATC-IB (Allada), ONAB -Sites départementaux	Thème : Arbre, Energie et Economie verte
5	Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement (JME)/Reboisement Inter- Force (RIF)	05 juin 2017	-Sensibilisation sur protection des côtes -Mise en terre de 900 plants de cocotiers -Reboisement Inter Forces dans toutes les Inspections	-Plage de Fidjrossè (Cotonou) -Sites départementaux	Thème : Rapprocher les Gens de la nature.

6	Célébration de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse (JMLDS)	17 juin 2017	-Mise en terre de 6250 plants de Tectona grandis sur 04 ha -Sensibilisation sur désertification -Mise en terre de 16191 plants sur 29,8 ha et 8383 ml dans toutes les Inspections Forestières	-Site GTBE (Massi) -Sites départementaux	Thème : Notre terre. Notre maison. Notre futur
7	Organisation de la première édition de la Foire des AaGRs	10 au 13 Novembre 2017	-Exposition et vente des produits des promoteurs AaGRs -Remise d'attestation de participation aux promoteurs d'AaGRs	Stade de l'Amitié Mathieu KEREKOU	Thème : Les AaGR, une réponse du PGFTR à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté.
8	Lancement de l'allumage des feux précoces de végétation	23 Novembre 2017	-Sensibilisation de la population, -Mise en feux de 796,03m ² de pare-feu pour la protection de 28,30 ha de plantation.	Parcelle 3B Forêt Classée Ouèdo (Commune Abomey-Calavi)	

2.1.1. Etudes, Ateliers et séminaires

Au titre de l'année 2017, la DGEFC a commandité des études et diverses prestations qui concourent à l'atteinte des objectifs à elle assignés. Le tableau 4 présente la synthèse de ces études et prestations.

Tableau 4: Points des études et prestations conduites par la DGEFC en 2017

N°	INTITULÉS DES PRESTATIONS/CONSULTATIONS	STRUCTURE COMMANDITAIRE	OBSERVATIONS
1	Réfection du cantonnement forestier de Djida	PGFTR-FA	Travaux réalisés et réceptionnés
2	Construction de guérite à l'Inspections forestières de l'Ouémé-Plateau	PGFTR-FA	Travaux réalisés et réceptionnés
3	Réhabilitation de deux (02) parkings de véhicules de la DGEFC	PGFTR-FA	Travaux réalisés et réceptionnés
4	Acquisition d'effets d'habillement militaire	PGFTR-FA	Prestation réalisée et réceptionnée
5	Acquisition de vingt-trois (23) véhicules Pick up, quatre-vingt-quatre (84) moto-cross des projets et programmes de la DGEFC	PGFTR-FA	Commande lancée
6	Recrutement d'une agence de communication pour la réalisation et la diffusion d'un documentaire sur les acquis du PGFTR-FA	PGFTR-FA	Documentaire réalisé et diffusé
7	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du rapport d'achèvement du PGFTR-FA	PGFTR-FA	Étude réalisée et Rapport disponible
8	Travaux de construction, mise en service et contrôle de deux bio digesteurs constituant les sources d'énergie thermiques sur les plateformes multifonctionnels (PTFM) de quatre villages	PAPDFGC	Les travaux ont démarré
9	Travaux d'installation et de mise en service de trois (03) centrales solaires constituant les sources d'énergie électrique sur les plate-formes multifonctionnelles	PAPDFGC	Réalisés partiellement (45%). Les travaux sont en cours
10	Elaborer le manuel d'utilisation et de gestion des données cartographiques de bases numériques	PAPDFGC	Étude réalisée et Rapport disponible
11	Travaux de construction des abris des machines agricoles et équipements solaires, des latrines et forages sur les plateformes multifonctionnels	PAPDFGC	Les travaux sont en cours

12	Recrutement d'une agence de communication pour la réalisation de documentaires (composante 1 et composante 2)	PAPDFGC	Réalisé et le documentaire sur le PAPDFGC a été validé par l'UE et le PNUD et diffusé
----	---	---------	---

Tous les marchés passés au titre de cette année sont inscrits dans le Plan de Travail Annuel de 2017 et le Plan de Passation des Marchés 2017. Ils sont attribués en respect des procédures et règles en vigueur.

Les ateliers et séminaires tenus au cours de l'année 2017 sont résumés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Ateliers, séminaires et conférences au titre de 2017

N°	Libellé de l'Atelier/Séminaire/Conférences	Structures responsables	Période	Observations
1	Divers ateliers de renforcement des capacités des acteurs du secteur forestiers	RECASEB	Dec 2017	Thème : Formation sur Pack office
2	Atelier régional d'échanges et de formation sur le suivi-évaluation du Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (SAWAP) en appui à l'initiative de la grande muraille verte (IGMV)	PGFTR	23-28/10/2017	
3	Atelier de formation des acteurs du système de suivi-évaluation du PGFTR sur les outils et services géospatiaux	PGFTR	30-31/10/2017	
4	Atelier de préparation de la 3 ^{ème} campagne de reboisement dans la basse vallée de l'Ouémé à Porto-Novo	PADFGC	14-15/02/2017	-
5	Ateliers de formation sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de présentation du document de préparation à la REED+ à Parakou	UN REED	20-23/02/2017	Présentation et travaux sur la situation foncière et cadre législatif et réglementaire, Directives volontaires et mise en œuvre
6	Atelier régional sur les lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles	OIBT et DGEFC	08 au 12 mai 2017	Communications, échanges et partages
7	Formation de 30 Agents forestiers sur les techniques améliorées de carbonisation et de bucheronnage	CoFORMO/ DAEM	12-26/05/ et 14-27/08/2017	-
8	Ateliers de renforcement des capacités des mairies sur le cadre réglementaire de gestion des forêts	CeSAREN ONG	21/09/2017	-

	sacrées en RB à Ouidah			
9	Atelier de validation du rapport annuel 2016 de la DGEFC	DGEFC	21-22/09/2017	
10	Ateliers trimestriels de monitoring du PTA du MCVDD	MCVDD	-	-
11	Participation de la DGEFC à l'atelier de capitalisation des acquis du projet PANA à Porto-Novo	PANA	07-09/12 /2017	-
12	Atelier de formation des acteurs du système de S&E du projet PGFTR		-	Projet BRICKS : Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances
13	Ateliers d'évaluation de l'efficacité de la gestion des FC du PGFTR avec l'outil METT	DGEFC/PF METT	21-22/12/2017	-
14	Formation des CTAF WM-MK et OSN sur l'utilisation des logiciels libres d'analyse de la dynamique de la couverture forestière	GEOFORAFRI		-
15	Atelier de formation des agents des forces de sécurité publique et assimilées sur les techniques de fouille et de détection de drogues et précurseurs	MISP		-
16	Atelier National de validation du Programme National d'Investissement Forestier	CEDEAO/FAO	27 – 28 juillet 2017	-

2.2. Bilan de la campagne de reboisement 2017

L'organisation des Campagnes Nationales de Reboisement (CNR) fait partie des activités courantes exécutées chaque année par l'Administration forestière. Elle regroupe les activités de production de plants forestiers, l'organisation de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) célébrée le 1^{er} Juin et la campagne de reboisement proprement dite. L'organisation de cette campagne de reboisement témoigne de l'importance que notre pays attache à la reconstitution du couvert forestier.

Cette partie fait le point de la production de plants forestiers, de la célébration de la 33^{ème} Journée Nationale de l'Arbre et du bilan de la campagne de reboisement 2017 sur toute l'étendue du territoire national.

2.2.1 Point de la production de plants forestiers

La production de plants forestiers est la première activité rentrant dans le cadre de la campagne de reboisement organisée par la DGEFC. Compte tenu de l'importance attachée à

la qualité des semences pour la réussite de la campagne de reboisement, la DGEFC met à la disposition des Inspections Forestières des semences certifiées (par le CERF) des principales essences forestières ainsi que d'autres intrants et matériels de production (sachets de polyéthylène, arrosoirs, brouettes...). Les productions de plants sont aussi financées par plusieurs projets et programmes intervenant dans le secteur forestier (PRI, Office Nationale du Bois, PGFTR, PANA-Energie, Biomasse Electricité etc.) à travers des groupements spécialisés, des pépiniéristes privés avec l'appui technique des agents forestiers et des pépinières écoles.

Le nombre total de plants produits au niveau des différentes pépinières, sur toute l'étendue du territoire national au titre de la Campagne Nationale de Reboisement 2017 s'élève à **14 028 280 plants** toutes essences confondues (tableau 6).

Tableau 6: Production de plants en 2017

DEPARTEMENT/STRUCTURE	Pépinières écoles	Pépinières privées	Production totale
ATACORA	216441	272920	489361
ATLANTIQUE-LITTORAL	63208	3002970	3066178
ALIBORI	108163	232958	341121
BORGOU-	319900	962990	1282890
COLLINES	927539	677220	1604759
DONGA	428467	275462	703929
MONO/COUFFO	104876	1434728	1539604
OUEME/ PLATEAU	172231	1484822	1657053
ZOU	158997	2287739	2446736
ONAB	-	896649	896649
TOTAL NATIONAL	2499822	11528458	14028280

De l'analyse de ce tableau, il ressort que la production de plants au cours de l'année 2017 a nettement accru par rapport à celle réalisée au cours de l'année 2016 (9 752 275 plants). Cette réalisation est le résultat des actions de sensibilisation et d'encadrement technique des pépiniéristes privés par l'Administration forestière. A cela s'ajoute la dynamisation des pépinières écoles et l'appui du Projet de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures Incitatives (PRI). En effet, pour cette campagne 4 000 kg de semences toutes

essences confondues et 1 500 000 sachets de polyéthylène ont été mis à la disposition des Inspections Forestières pour améliorer leur capacité de production de plants forestiers.

La contribution directe de l'Administration forestière dans la production des plants à travers les pépinières écoles affiche un total de 2 499 822 plants soit 18 % de la production totale.

La répartition de cette production de plants forestiers par essences forestières au cours de la campagne 2017 est consignée dans le tableau 7.

Tableau 7 : Principales essences forestières produites au cours de l'année 2017

DEPARTEME NT/ STRUCTURE	Production totale	<i>Khaya senegalensis</i>	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	<i>Vitellaria paradoxa</i>	<i>Ceiba et Bombax</i>	<i>Gmelina arborea</i>	<i>Tectona grandis</i>	<i>Anarcadium occidentale</i>	<i>Eucalyptus spp</i>	<i>Moringa</i>	<i>Terminalia spp</i>	<i>Acacia spp</i>	<i>Adansonia digitata</i>	<i>Parkiabiglobosa</i>	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	<i>Azelia africana</i>	<i>Antiaris toxicaria</i>	<i>Polyalthia longifoliola (sale pleureur)</i>	<i>Pamlier sélectionné Elaeis guineensis</i>	<i>cocotier</i>	<i>Fruitiers</i>	<i>Autres</i>
IF/ATACORA	489361	39715	0	0	4931	211722	46322	83420	5800	15488	3056	8983	3828	0	0	2020	0	2967	0	0	8340	52769
IF/ALIBORI	341121	25646	0	0	3434	191418	42700	28024	12910	6183	2200	12000	0	0	0	1000	0	590	0	0	13365	1651
IF/ATL-LIT	3066178	64 755	-	-	3000	330 400	628467	-	304452	500	29010	1315257	850	-	-	-	-	-	-	-	82337	307150
IF/BORGOU	1282890	19272	111	5000	15857	266257	114606	72541	4100	-	3788	30400	-	3962	1000	24618	500	1500	563562	155816	-	-
IF/COLLINES	1604759	88360	1000	-	4650	317319	165320	128890	8 200	12 530	10 500	855 070	-	-	520	1200	-	500	-	-	1700	9000
IF/DONGA	703929	21 640	-	-	3900	369952	34730	60 022	3 800	2 640	9 750	165 480	-	-	-	2510	-	500	830	-	7230	20945
IF/MO-COUF	1539604	159128	-	-	20676	30136	295693	-	67 410	39 675	4 000	584 513	-	-	24555	2 138	200	8400	88 040	6 575	161170	47295
IF/OUE-PLA	1657053	100990	2000	5000	10550	97000	367084	28 070	275348	6 500	23 595	312 571	2560	2000	8580	22269	-	5030	177000	550	19340	191016
IF/ ZOU	2446736	103320	-	-	10770	212959	1184859	21 745	276498	6 807	6 000	137 800	-	-	4555	2 800	-	13400	125485	-	171675	168063
ONAB	896649				111080	168184	617385							-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAMPAGNE REBOISEME NT 2017	14028280	622826	3111	10000	188848	2195347	3497166	422712	958 518	90323	91899	3422074	7238	5962	39210	58555	700	32887	954917	162941	465157	797889
	100%	4,4%	0,0%	0,1%	1,3%	15,6%	24,9%	3,0%	6,8%	0,6%	0,7%	24,4%	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%	0,0%	0,2%	6,8%	1,2%	3,3%	5,7%

De l'analyse de ce tableau, il ressort que les principales essences forestières utilisées dans le reboisement sont : *Tectona grandis* (25,0 %), *Acacia auriculiformis* (24,4 %), *Gmelina arborea* (15,6 %), qui représentent environ 65 % de la production totale en raison de leur forte demande.

Il faut noter aussi que des efforts ont été fournis pour assurer la promotion : (i) des essences autochtones menacées telles que : *Khaya senegalensis* (4,5%), *Ceiba pentandra* (1,4%), *Terminalia superba* (0,7%); *Azelia africana* (0,4%), *Triplochiton scleroxylon* (0,3%) et *Pterocarpus erinaceus* (0,02 %) et (ii) des essences destinées à assurer la promotion du reboisement urbain et côtier dont notamment *Cocos nucifera* (1,16%), les fruitiers (3,32 %), saule pleureur (0,2 %) et *Moringa oleifera* (0,6 %).

2.2.2 Point de la 33^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre

La 33^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) a été célébrée le 01 juin 2017. Cette célébration placée sous le thème « Arbre, Energie et Economie verte » a connu la participation effective du Ministre d'Etat en charge du Plan et du Développement, du Ministre de Cadre de Vie et Développement Durable, des membres du corps diplomatique et Consulaire, des Préfets, des Maires, des Forces de défense et de sécurité Publique, des têtes couronnées, des usagers du secteur forestier, des populations locales et des fonctionnaires des eaux, forêts et chasse.

Deux sites officiels ont abrité ces manifestations officielles. Il s'agit de la plantation privée et l'unité industrielle de bois de l'opérateur ATC-IB à Allada et du site de l'ONAB dans la forêt classée de la Lama. Au niveau du site de l'opérateur privé ATC-IB, 5 000 plants de *Tectona grandis* et *Gmelina arborea* ont été mis en terre sur deux (02) hectares. Cette mise en terre a été suivie de la visite guidée de l'usine de transformation du bois de l'opérateur ATC-IB. Cette visite a permis à la délégation officielle d'apprécier l'impact des mesures de suspension de l'exportation du bois sur les produits déjà transformés par l'opérateur (frises, parquets, planches).

La célébration s'est poursuivie dans la forêt classée de la Lama. Au niveau de cette forêt gérée par l'état (ONAB), la problématique de l'aménagement participatif des forêts a été abordée. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de cette gestion étatique des plantations ont été abordées. Au cours de la visite de ces plantations, des lâchers de 125 spécimens d'espèces animales notamment le varan, le caméléon et le python ont été effectués au cœur du noyau central (forêt naturelle).

A l'instar de cette célébration au niveau nationale, la 33^{ème} édition de la JNA a été aussi célébrée au niveau de tous les autres départements du Bénin sous l'autorité des Préfets et des Maires. Au total 156 253 plants ont été mis en terre sur 119,478 ha et 72 932 mètres linéaires. Cette journée a permis aussi de primer 37 meilleurs planteurs privés qui ont reçu des lettres de félicitation du Ministre de Cadre de Vie et du Développement Durable.

2.2.3 Point de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2017

Après l'organisation de la JNA, la Campagne Nationale de Reboisement s'est poursuivie sur toute l'étendue du territoire national. Le tableau 8 donne le point synthèse par département et structure des plants mis en terre au cours de la campagne nationale de reboisement 2017.

Tableau 8 : Point des plants mis en terre (CNR 2017)

DEPARTEMENT/ STRUCTURE	JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE			CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT		
	Nombre plants	Superficie (ha)	Mètre linéaire	Nombre plants	Superficie (ha)	Mètre linéaire
ALIBORI	7064	2,96	7296	90169	86	1077
ATACORA	26708	22,84	467	249280	443	43132
ATLANTIQUE- LITTORAL	5000	2	0	217562	149	64653
BORGOU	12541	27,8	7763	274225	476	18849
COLLINES	24762	25,43	6132	1122826	723	24629
DONGA	11844	5,7	118	523204	379	14430
MONO-COUFFO	19160	14,01	10005	315248	415	64145
OUEME-PLATEAU	25910	9,038	32262	607735	488	90776
ZOU	23264	9,7	8889	1119229	782	137516
ONAB	0	0	0	896649	585	-
PRI (FC)	0	0	0	219780	125	-
TOTAL NATIONAL	156 253	119,478	72 932	5 635 907	4 651	45 9207

Il ressort que **5 635 907 plants toutes essences confondues ont été mis en terre sur une superficie de 4 651 ha et 459 207 mètres linéaires au cours de l'année 2017.** Cette réalisation inclut les 156 253 plants mis en terre au cours de la 33^{ème} Journée Nationale de l'Arbre. En termes de superficie, les départements du Zou (17%), des Collines (16%) et l'ONAB (13 %) ont le plus contribué à l'effort national de reboisement au cours de l'année 2017.

L'écart observé entre le nombre de plants produits et le nombre de plants mis en terre s'explique d'une part par le nombre important de plants resté en pépinière et d'autre part par la non efficacité du dispositif de suivi de la réalisation des plantations privées et le taux élevé de regarnissage des anciennes plantations et celles réalisées au cours de l'année. A cela s'ajoute la cession d'une partie de la production des pépinières privées notamment le palmier et l'anacardier aux planteurs des pays limitrophes (Nigéria et le Togo).

Globalement, les actions de reboisement sont en nette progression (41% en termes de plants mis en terre et 45 % en termes de superficie réalisée) au niveau national en comparaison aux résultats de la Campagne Nationale de Reboisement 2016 qui avait enregistré 4 000 423 plants mis en terre sur 3 002 hectares et 583 689 mètres linéaires. Cette amélioration de l'effort national de reboisement est essentiellement due à l'apport des projets PRI, PANA et ONAB pour la réalisation de grandes plantations en plein. De même, la mise à disposition gratuite de plants forestiers et les appuis techniques apportés aux planteurs privés ont contribué aux résultats obtenus au cours de cette campagne.

2.2.4 Evaluation de la Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2017

L'évaluation de la Campagne Nationale de Reboisement a été faite systématiquement sur tous les sites de la JNA et sur un échantillon des autres plantations réalisées dans le cadre de la CNR. Le taux de sondage de 20% a été retenu pour l'évaluation de la CNR à tous les niveaux d'intervention de l'administration des Eaux, Forêts et Chasse (Poste Forestier, Section Communale, Cantonnement et Inspection). Le taux de survie des plants mis en terre par Inspection forestière se présente comme indiqué au Tableau 9.

Tableau 9 : Point de l'évaluation de la CNR 2017

<i>INSPECTION FORESTIERE</i>	<i>SITES ECHANTILLONS EVALUES</i>			<i>Taux de survie</i>
	<i>Nombre plants</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Alignement (ml)</i>	
ATACORA	87 681	57	953	82%
ALIBORI	37 597	94	1 873	57%
ATLANTIQUE/LITTORAL	217 562	157	64 653	88%
BORGOU	278 647	370	48 446	74%
COLLINES	25 262	25	7 502	91%
DONGA	59 534	141	698	76%
MONO/COUFFO	23 948	-	1 041	46%

OUEME/ PLATEAU	369 678	276	86 924	78%
ZOU	22 313	8	8 730	47%
JNA 2017 & CNR 2017	1128888	1132,096	220820,05	77%

Source: Rapport CNR 2017

Le taux global de survie des plants mis en terre au cours de la CNR 2017 est de 77%. Les plus faibles taux de survie sont observés dans les départements du Mono, du Couffo, du Zou et de l'Alibori. Des efforts considérables de regarnissage doivent être faits au cours de la campagne de reboisement 2018 pour palier à cette insuffisance. De façon spécifique l'évaluation des sites de la 33ème JNA au niveau de tous les départements donne un taux de survie est de 85%.

2.3. Aménagement et gestion des forêts

La loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin en ses articles 38 et 40, et la Loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin en son article 46, prescrivent, de doter chaque domaine classé de l'Etat, d'un Plan d'Aménagement participatif avant toute activité d'aménagement ou d'exploitation. Le caractère participatif du plan est traduit par l'implication et la responsabilisation des populations locales, des Collectivités décentralisées et des autres acteurs du secteur privé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre dudit plan. Il se veut un outil consensuel qui vise à promouvoir une gestion socialement, techniquement et économiquement viable des ressources naturelles et des terroirs.

C'est ainsi que dans le cadre de la mise œuvre des projets du secteur forestier, sur les 58 forêts du domaine classé de l'Etat, 34 forêts sont dotées de plan d'aménagement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le PGFTR a appuyé l'élaboration de 19 PAPP.

Par ailleurs, quelques forêts du domaine protégé ont pu bénéficier de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS). Il s'agit des forêts de : Fita-Agbado, Zounzoukan, Téfoungou, Nonsinan-son et Dahandé. Actuellement plusieurs initiatives d'élaboration de PAP et de PGS dans le domaine protégé sont en cours de mise en œuvre notamment celles de la Communauté Forestière du Moyen-Ouémé (CoForMO) et du Projet PANA-Energie.

La mise en œuvre des PAP des forêts est assurée par les populations riveraines organisées en structures de cogestion avec l'encadrement et l'appui technique d'une équipe d'agents forestiers réunis au sein d'une structure dénommée Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF).

L'opérationnalisation de l'approche participative dans la gestion des ressources forestière se traduit par la signature des contrats de gestion avec les populations riveraines de ces forêts. Dans ce cadre, la production des plants, la réalisation et l'entretien des plantations sont exécutés par les populations riveraines de ces forêts sous la supervision des Cellules Techniques d'Aménagement Forestier. Les grands axes de mise en œuvre des PAP s'articulent autour des activités ci-après :

- Les actions de reboisement ;
- Les mesures de surveillance et de protection de la forêt ;
- L'exploitation des ressources forestières et la gestion des MRB ;
- La collecte des contributions au fonds d'aménagement ;
- Les mesures d'accompagnement.

2.3.1. Le reboisement dans les forêts classées dotées de PAPF

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement, des contributions aux fonds d'aménagement sont collectées pour le financement des activités. Une partie de ces fonds est utilisée pour appuyer le reboisement à travers la signature des contrats de gestion forestière avec les structures de cogestion des différentes forêts pour la production de plants, la réalisation de plantations et leur entretien. Le tableau 10 présente le point des plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées dotées de PAPF au titre de l'année 2017.

Par ailleurs dans le cadre du projet de reboisement Intensif, les plantations en plein ont été réalisées au niveau de trois forêts classées : FC-Dan (32,50 ha), PR-Sèmè (68 ha), FC- Dogo (34 ha).

Tableau 10 : Plantations réalisées et entretenues dans les forêts classées en 2017

FORETS CLASSEES	PLANTATIONS REALISEES ET ENTRETENUES EN 2017			Anciennes plantations entretenu en 2017 (ha)	Superficie totale reboisée et entretenu
	Superficie (ha)	Nombre plants	Espèces		
TCHAOUROU TOUI KILIBO	40	50000	<i>Gmelina arborea</i>	83	123
OUEME SUPERIEUR N'DALI	13	17500	<i>Gmelina arborea</i>	113,5	126,5
KOUANDE	6	7500	<i>Gmelina arborea</i>	18	24
MEKROU	6	7500	<i>Gmelina arborea</i>	24	30
ALIBORI SUPERIEUR	27,05	56250	<i>Gmelina arborea</i>	67,92	94,97
GOUNGOUN SOTA GOROUBI	16	20000	<i>Gmelina arborea</i>	146,06	162,06
OUENOU BENOUE	6	7500	<i>Gmelina arborea</i>	50	56
TROIS RIVIERES	90	112500	<i>Gmelina arborea</i> , <i>Ceiba pentadra</i> ,	269	359
DOGO KETOU	8	10000	<i>Gmelina arborea</i>	126	134
	34*	52800	<i>Gmelina arborea</i>	00	00
OUEME BOUKOU	8	10000	<i>Gmelina arborea</i>	46	54
DAN	0	0	-	85	85
	32,5*	51150	<i>Gmelina arborea</i>	-	-
LOGOZOHE	4	5000	<i>Gmelina arborea</i>	28	32
WARI MARO	4	5000	<i>Gmelina arborea</i>	29	33
MONTS KOUFFE	6	7500	<i>Gmelina arborea</i>	51	57
AGOUA	6	7500	<i>Gmelina arborea</i>	80,84	86,84
SEME	8	10000	<i>Acacia mangium</i>		8
	68*	115830	<i>Acacia spp, filao</i> , <i>cocotier, khaya</i>		
ICHEDE TOFFO	12000 ML	3000	<i>Khaya senegalensis</i>		0
PAHOU	27,58	18961	<i>Acacia auriculiformis</i>	145,3	172,61
OUEDO	7	7500	<i>Acacia auriculiformis</i>	28,3	35,3
LAMA SUD	10	13750	<i>Acacia auriculiformis</i>		10
TOTAL GLOBAL	427,13	596 741		1390,92	1683,28

*Plantations réalisées sur financement du PRI

Au total **596 741 plants** forestiers ont été mis en terre sur une superficie de **427,13 ha** dans ces forêts au titre de l'année 2017. Les principales essences forestières utilisées pour la réalisation de ces plantations sont *Gmelina arborea* (54 %), *Acacia auriculiformis* (34 %), *Tectona grandis* (6%), *Ceiba pentandra* (3%) *Khaya senegalensis* (2%).

En outre, les anciennes plantations en plein réalisées les années antérieures ont fait l'objet d'entretien en 2017. Au total **1245,62 ha** de plantations ont été entretenus en 2017.

En marge des actions de reboisement directement financées sur les fonds d'aménagement, certaines forêts ont bénéficié des actions de reboisement avec l'appui des projets/programmes du secteur forestier. Il s'agit des forêts de Dan (30 ha) ; Dogo-Kétou (30 ha) ; Sèmè (65 ha) avec l'appui du PRI et Trois Rivières (70 ha) avec l'appui de Biomasse électricité.

2.3.2. L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers dans les forêts sous aménagement concerne l'exploitation du bois, des zones de cultures, le pâturage, la pêche, les plantations domaniales et les PFNL. Les recettes issues de la mise en œuvre des plans d'aménagement sont de deux ordres : les taxes et redevances collectées au profit du Trésor public et les contributions au fonds d'aménagement des différents utilisateurs des ressources de la forêt.

L'exploitation du bois d'œuvre est interdite en général dans la plupart des PAP des forêts classées. Cependant, il est prévu dans les séries de production de certaines forêts, des parcelles d'exploitation de bois-énergie pour alimenter des marchés ruraux de bois.

La plupart des exploitations de bois d'œuvre constatées en forêts classées sont frauduleuses et font l'objet de contentieux.

2.3.3. Gestion des MRB

Dans le but d'une gestion rationnelle et pérenne des ressources forestières, et pour l'approvisionnement durable en bois-énergie des centres urbains, l'Administration forestière a amorcé via des projets PBF2 et PGFTR une réorganisation de la filière bois-énergie. Après l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et fiscal de la filière bois-énergie, des Marchés Ruraux de Bois (MRB) ont été installés au niveau des forêts sous aménagement et au niveau de certaines forêts communautaires dotées de plan d'aménagement ou de plan simple de gestion. Chaque marché est animé par des Structures Locales de Gestion appuyées par l'Administration forestière.

L'animation des MRB implique la collecte des taxes et redevances conformément à l'arrêté interministériel n°036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/ SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin. La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse reçoit du Trésor Public les différents types de coupons de recouvrement des taxes et redevances sur bois-énergie, qu'elle met à la disposition des Inspections Forestières pour la mise en place au près des gérants des MRB. A cet effet, au cours de l'année 2017 un manuel de procédure, de gestion et de délivrance des coupons a été élaboré par la DGEFC et vulgarisé au niveau de tous les acteurs.

Les montants des taxes et redevances collectées au niveau des différents MRB autour des forêts classées, périmètres de reboisement et forêts du domaine protégé dotés de plans d'aménagement sont présentés dans le Tableau 11.

Tableau 11: Taxes et redevances recouvrées au niveau des MRB en 2017

N°	MARCHES RURAUX DE BOIS	MONTANT (FCFA) (Redevances + taxes)
1	MRB ADAKPLAME	2 115 000
2	MRB DOGO	4 582 500
3	MRB EFFEOUTE	2 467 500
5	MRB SODJI	4 582 500
6	MRB DE BANAME	3 260 034
7	MRB de YEBESSI	3 203 520
8	MRB DE YAOUI	4 943 930
9	MRB DE MALETE	2 640 930
11	MRB D'EKPA	12 999 735
12	MRB DE PAPANE	26 082 185
13	MRB D'AGBORO KOMBON	7 780 450
14	MRB DE TOUI GARE	9 636 350
15	MRB PAHOU	888 800
16	MRB OUEDO	773 025
17	MRB Sèmè	275 000
18	MRB LAMA SUD	220 000
19	MRB FITA AGBADO	24 667 160
	TOTAL	111 118 619

Au total au niveau des Marchés Ruraux de Bois, **cent onze millions cent dix-huit mille six cent dix-neuf (111 118 619)** francs CFA ont été collectés au titre de l'année 2017 et répartis entre les différents acteurs conformément aux dispositions de l'arrêté interministérielle N° 036/MEPN/MEF/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 mai 2008 portant modalités de recouvrement et de répartition des taxes et redevances perçues en matière d'exploitation, de transport, de commerce, d'industrie et de contrôle des produits forestiers en République du Bénin.

2.3.4. Les mesures de surveillance et de protection des forêts

L'intérêt grandissant des populations riveraines pour les ressources de la forêt nécessite la mise en place de dispositions particulières pour la surveillance et la protection des forêts en dépit des normes de gestion consensuelles prescrites par les PAPF.

La surveillance et la sécurisation des forêts sous-aménagement incombent aux agents des CTAF appuyés des membres des structures de co-gestion. Le système de surveillance des forêts ne repose pas sur un dispositif permanent de surveillance et d'alerte pouvant permettre des interventions promptes et efficaces. Les patrouilles et les ratissages sporadiques

constituent les principales approches d'intervention. Ces opérations donnent lieu à des interpellations pour infraction à la législation forestière ou violation des dispositions du plan d'aménagement des forêts. Des contentieux sont alors ouverts et les contrevenants sanctionnés conformément aux textes en vigueur.

Le mécanisme de surveillance et de sécurisation des forêts est peu efficace, en témoignent les occupations anarchiques des forêts et la dégradation continue des ressources forestières. En effet, l'Administration forestière se trouve très limitée en termes d'effectifs de personnel et de moyens matériels et techniques pour une meilleure prise en charge de la surveillance des forêts.

2.3.5. Collecte des contributions au fonds d'aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAP, il est prévu la collecte des contributions des différents utilisateurs de la forêt au fonds d'aménagement. Au cours de l'année 2017, les contributions des utilisateurs au fonds d'aménagement est synthétisée dans le tableau 12.

Tableau 12 : Point des contributions au fonds d'aménagement au niveau des forêts classés dotées de PAP

N°	Forêt classée (doté de PAPF)	Montant collecté (FCFA)
1	Alibori Supérieur	52437550
2	Dogo Kétou	4050000
3	Ouénou Bénou	9326100
4	Ouémé Supérieur N'dali	5170250
5	Sota Goungoun Goroubi	8428700
6	Trois Rivières	11711725
7	Tchaourou Toui Kilibo	10997900
8	Kouandé	1704075
9	Mékrou	3044600
10	Ouémé Boukou	1321800
	TOTAL	108192700

Au titre de l'année 2017, cent **huit millions cent quatre-vingt-douze mille sept** cents (108 192 700) ont été collectés dans dix (10) forêts classées dotées de PAPF. En comparant ces résultats aux fonds collectés et répartis au titre des années 2014, 2015 et 2016 (255 148 474 soit en moyenne 85 000 000 par an), on note une progression de 25%.

La collecte des contributions au fonds d'aménagement dans les FC de Dan et de Logozohé n'a démarré qu'à partir du dernier trimestre 2017.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement (AaGR)

Pour atteindre efficacement les objectifs assignés à l'aménagement des forêts, il est développé au profit des populations riveraines des activités dont la mise en œuvre contribue à réduire la pression sur les ressources de la forêt tout en améliorant le niveau de revenus desdites populations. Pour l'essentiel, les Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR) sont mises en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale à travers le PGFTR-FA. Les AaGR constituent les principales activités alternatives développées au sein des populations riveraines à cet effet. Les types d'AaGR financées concernent l'apiculture, l'élevage (ovins, caprins, porcins, volailles, aulacodes, lapins, poissons), les pépinières, les transformations agro-alimentaires (arachides, manioc, noix de karité, ...), et le maraîchage. Les AaGR peuvent être individuelles, en groupements ou peuvent concerner plusieurs activités à la fois (AaGR structurantes).

L'année 2017 a été marquée par trois types d'activités majeures :

- Le financement des AaGR des 2^{ème} et 3^{ème} génération ;
- Le suivi-appui-conseil de toutes les AaGR financées par le PGFTR-FA ;
- L'organisation de la première édition de la foire des AaGR.
- L'installation des AaGR (Unité école)

Le point des AaGRs financés jusqu'en 2017 avec l'appui des partenaires notamment la Banque Mondiale indique un total de 447 qui se répartissent à raison de 294 microprojets financés dans les terroirs riverains des forêts du PGFTR et 153 AaGR financées autour des Parcs Nationaux avec le PAGAP. Le financement total libéré au 31 décembre 2017 au profit des 447 AaGR s'élève à un milliard deux cent vingt-huit million neuf cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (1 228 967 958) F CFA dont 1 002 346 785 pour le seul compte du PGFTR. Le nombre de bénéficiaires directs de ces financements d'AaGR est de 4000 personnes dont 52 % femmes. Au nombre des microprojets financés par le PGFTR l'élevage vient en tête avec 71% (dont 68% d'élevage conventionnel) pour une consommation de plus de la moitié (51,53%) du financement total.

Le point de financement des AaGR par forêt classée et par type microprojet dans les terroirs riverains des forêts du PGFTR à fin décembre 2017 est renseigné dans les tableaux 13 et 14 ci-dessous.

Tableau 13 : Répartition des AaGR du PGFTR par Forêt Classée

N°	FC/PAPF/PGFTR	AaGR 1		AaGR 2		AaGR 3		AaGR4 (Unité école)		Total	
		Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant
1	Forêt classée de Dogo-kétou	5	12523050	2	1975500	4	31560330	1	2700000	12	48 758 880
2	Forêt Classée de Dan et terroir de Djidja	6	10367097	6	19988880	10	79687615	1	2700000	23	112 743 592
3	Forêt classée de Logozohè	3	3382460	5	32674500	5	46190925	1	2000000	14	84 247 885
4	Forêt classée de Ouémé-Boukou et confluent Ouémé-Okpara	2	4053160	2	4335075	7	71615180	1	2900000	12	82 903 415
5	Forêt classée de Tchaourou Toui-Kilibo	9	16628558	6	12411900	7	46616930	1	2500000	23	78 157 388
6	Forêt classée de Ouémé Supérieur n'Dali	6	6562020	7	5600700	4	19812250	1	2000000	18	33 974 970
7	Forêt classée des Trois rivières	12	14547876	5	5045850	3	10720750	1	4000000	21	34 314 416
8	Forêt classée de Ouénou Bénou	3	3848673	8	9869890	0	0	1	2700000	12	16 418 563
9	Forêt classée de Sota	9	16260988	1	1018800	5	30959550	0	0	15	48 239 338
10	Forêt classée de Goungoun et Goroubi	12	27256469	3	1827900	0	0	0	0	15	29 084 369
11	Forêt classée de l'Alibori supérieur	19	34294342	4	2704770	7	25006145	1	2000000	31	64 005 257
12	Forêt classée de Mékrou-Kouandé	13	12602896	10	9286268	1	3420000	1	3000000	25	28 309 164
13	Forêt classée des monts Kouffé	37	62382981	4	6738950	2	7543665	1	2500000	44	79 165 596
14	Forêt classée de Wari-Marou	15	10260825	0	0	0	0	0	0	15	10 260 825
15	Forêt classée d'Agoua	8	10704296	3	3188025	2	7553830	0	0	13	21 446 151
	TOTAUX	159	245 675 691	66	116 667 008	58	400 084 771	11	29 000 000	294	791 427 470

Tableau 14 : Types d'AaGR financés par le PGFTR

Types d'AaGR financées	Elevages conventionnels (volaille, petits ruminants, porcins, ...)		Maraîchage		Structurant		Transformation agro-alimentaire (arachide, karité, manioc, ...)		Elevages non conventionnels (cuniculture, apiculture,		Pisciculture, Pépinières, autres		Totaux	
	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant
AaGR1	83	104.717.198	14	22.286.680	-	-	17	47.147.572	40	62.891.680	5	8.632.561	159	245.675.691
AaGR2	36	41.835.560	-	-	1	25.386.850	7	15.910.638	19	27.353.360	3	6.420.800	66	116.667.008
AaGR3	21	113.667.690	5	13.562.693	8	149.850.530	10	38.741.000		33.371.125	1	3.420.000	58	400.084.771
AaGR4	2	5.000.000	-	-	-	-	-	-	7	19.000.000	2	5.000.000	11	29.000.000
TOTAUX	142	265.220.448	19	35.849.373	9	175.237.380	34	101.799.210	66	142.616.165	11	23.473.361	294	791.427.470

2.4. Bilan de l'exploitation forestière.

L'exploitation des ressources forestières est accordée à des opérateurs agréés qui devront obtenir une autorisation de l'Administration forestière avant toute exploitation dans les limites des ressources disponibles.

2.4.1. Usagers de bois : Point des agréments

Les usagers du bois sont des opérateurs privés qui exercent dans les trois grandes catégories d'activités que sont : l'exploitation forestière, le commerce de produits forestiers et l'industrie du bois. Les usagers du bois constituent des acteurs importants qui impactent significativement la gestion des ressources forestières. Au terme de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, l'exercice des professions d'exploitant forestier, de commerçant de produits forestiers et d'industriel du bois, est conditionné à l'obtention d'un agrément délivré annuellement par la DGEFC.

Après la suspension provisoire de la délivrance des agréments aux usagers (exploitants, commerçants et industriels du bois) par décision du conseil des Ministres du 13 avril 2016, entérinée par l'arrêté n° 53/MCVDD/SP du 15 avril 2016, les opérations de délivrance et de renouvellement d'agrément ont repris en 2017.

Au titre de l'année 2017, 445 usagers ont bénéficié de 903 cartes professionnelles. Il en ressort que plusieurs usagers obtiennent plus d'une carte. Ils sont répartis comme suit : 304 cartes d'exploitants forestiers, 398 cartes de commerçants de produits forestiers et 201 cartes d'industriels de bois.

Le nombre total de cartes établies en 2017 a connu, par rapport à 2015, une augmentation de 253 cartes.

Tableau 15: Point des agréments délivrés

Catégories d'usagers	Nombre de cartes établies à la campagne 2015	Nombre de cartes établies à la campagne 2017
Exploitants	199	304
Commerçants	297	398
Usinage (industriels)	154	201
Total	650	903

Tableau 16 : Répartition des usagers par type d'agrément détenus en 2017

Agréments / Combinaison d'agrément	Nbre d'usagers	Pourcentage (%)
Exploitants (exclusivement)	3	0,70
Commerçants (exclusivement)	74	16,70
Usinage (exclusivement)	36	8,13
Exploitants et Commerçants	163	36,80
Exploitants et industriels	03	1,35
Commerçants et industriels	33	6,74
Exploitants, commerçants et industriels	131	29,21
Total	443	100

2.4.2. Point de l'exploitation forestière

L'exploitation des ressources forestières concerne le bois d'œuvre, le bois de service, le bois-énergie et les produits forestiers non ligneux. Elle se fait conformément aux dispositions de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des Forêts en République du Bénin et ses textes d'application. Le personnel de la DGEFC veille au respect de la réglementation à travers l'établissement des constats d'exploitation, la délivrance de permis de coupe, le suivi des chantiers d'exploitation et la tenue des statistiques d'exploitation.

2.4.2.1. Exploitation du bois d'œuvre

Au cours de l'année 2017, trente et un (31) permis de coupe ont été délivrés pour autoriser l'exploitation de 281 pieds d'essences autochtones pour un volume 1850,45 m³ cubes de bois d'œuvre (tableau 17).

Tableau 17 : Bilan de l'exploitation autorisée de bois d'œuvre par essence en 2017

ESSENCES		Nombre de pieds exploités	Volume fût en m3
ESSENCES AUTOCHTONES	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	27	186,72
	<i>Ceiba pentadra</i>	6	101,83
	<i>Cola sp</i>	5	78,29
	<i>Daniellia oliveri</i>	111	577,44
	<i>Diospyros mespiliformis</i>	44	243,71
	<i>Isobertina doka</i>	23	153,96
	<i>Azelia africana</i>	10	78,91
	<i>Khaya senegalensis</i>	14	78,45
	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	32	260,2
	<i>Melicia excelsa</i>	5	61,28
	<i>Antiaris africana</i>	1	7,16
	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	3	22,5
	Sous-Total Essences autochtones		281
ESSENCES DE PLANTATIONS	<i>Tectona grandis</i>	302859	115659,99
	<i>Gmelina arborea</i>	12566	4195,53
	<i>Autres espèces de plantation</i>	2385	367,01
	Sous-Total Essences de plantation		317810

Source : Rapports d'activités 2017, IFs et ONAB

Les essences forestières autochtones dont l'exploitation est la plus autorisée sont *Daniellia oliveri* (40 %), *Diospyros mespiliformis* (16 %) et *Pterocarpus erinaceus* (10 %). Au titre des essences de plantation, 317810 pieds constitués essentiellement de *Tectona grandis* sont exploités sous forme de bois d'œuvre et cumulent un volume de 120222,54 m³. Environ 50 % de bois d'œuvre de plantation sont fournis par les plantations domaniales de l'ONAB.

2.4.2.2. Exploitation de bois de service

Les bois de service sont des bois ronds de petits diamètres exploités sous forme de perches ou de poteaux. Ce sont en général des bois de plantation.

Le tableau 18 présente le bilan de l'exploitation du bois de service en 2017.

Tableau 18 : Bilan de l'exploitation du bois de service en 2017

INSPECTIONS FORESTIERES/ ONAB	Nombre de permis	Nombre de pieds accordés
ATACORA	-	400
DONGA	10	12 000
ATLANTIQUE/LITTORAL	87	471 886
ALIBORI	1	0
BORGOU	11	850
MONO/COUFFO	22	30 100
OUEME/ PLATEAU	16	59 335
COLLINES	40	0
ZOU	37	208 640
ONAB	-	73 928
TOTAL	224	857 139

Au total, **224** permis de coupe ont été délivrés pour l'exploitation de **857 139** pieds tant dans les plantations domaniales que dans les plantations privées. Les départements de l'Atlantique-Littoral viennent en tête de l'exploitation de bois de service.

2.4.2.3. Exploitation de bois énergie

Au Bénin, le bois-énergie constitue la principale source d'énergie domestique utilisée par les populations. On distingue deux formes d'utilisation du bois énergie : le bois de feu et le charbon de bois. Les points ci-dessous renseignent sur les volumes de bois-énergie ayant fait objet de trafic commercial et formellement constatés par le recouvrement des taxes sur lesdits produits.

Ces volumes n'intègrent donc pas les prélèvements de bois-énergie opérés par les populations riveraines pour l'autoconsommation et les mouvements de petits volumes de bois-énergie qui sont d'ailleurs difficilement maîtrisables par l'Administration forestière. Les parties ci-après présentent les statistiques en matière de production de bois de feu et de charbon de bois dans tous les départements du Bénin.

Exploitation du bois de feu.

La production du bois énergie dans les différentes zones d'exploitation (Contrôlée, Incontrôlée) au titre des années 2016 et 2017 est résumé dans les tableaux 19 et 20 ci-après.

Tableau 19: Exploitation du bois de feu dans les zones incontrôlées

INSPECTIONS FORESTIERES	<i>Volume de bois (stère) de feu exploité en 2016</i>	<i>Volume de bois (stère) de feu exploité en 2017</i>
ALIBORI	00	42
ATACORA	90	50
ATLANTIQUE/LITTORAL	4 387	3 191
BORGOU	0	170
COLLINES	0	2 365
DONGA	90	50
MONO/COUFFO	0	1045
OUEME/ PLATEAU	3936	3634
ZOU	750	200
TOTAL	9 253	10 797

La production de bois de feu est de 10797 stères au cours de l'année 2017 soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année 2016 dans les zones incontrôlées. Par contre dans les plantations domaniales (Tableau 20) on note une régression de la production de bois de feu dans les plantations domaniales notamment au niveau de l'ONAB.

Tableau 20: Exploitation du bois de feu plantations domaniales

<i>Inspection Forestière</i>	<i>Volume de bois (stère) de feu exploité en 2016</i>	<i>Volume de bois (stère) de feu exploité en 2017</i>
ATLANTIQUE/LITTORAL	ND	3421
OUEME/ PLATEAU	ND	500
ONAB	55193	28449
TOTAL	55193	32370

La figure 5 présente les volumes d'exploitation comparés de bois de feu dans les départements pour les années 2016 et 2017.

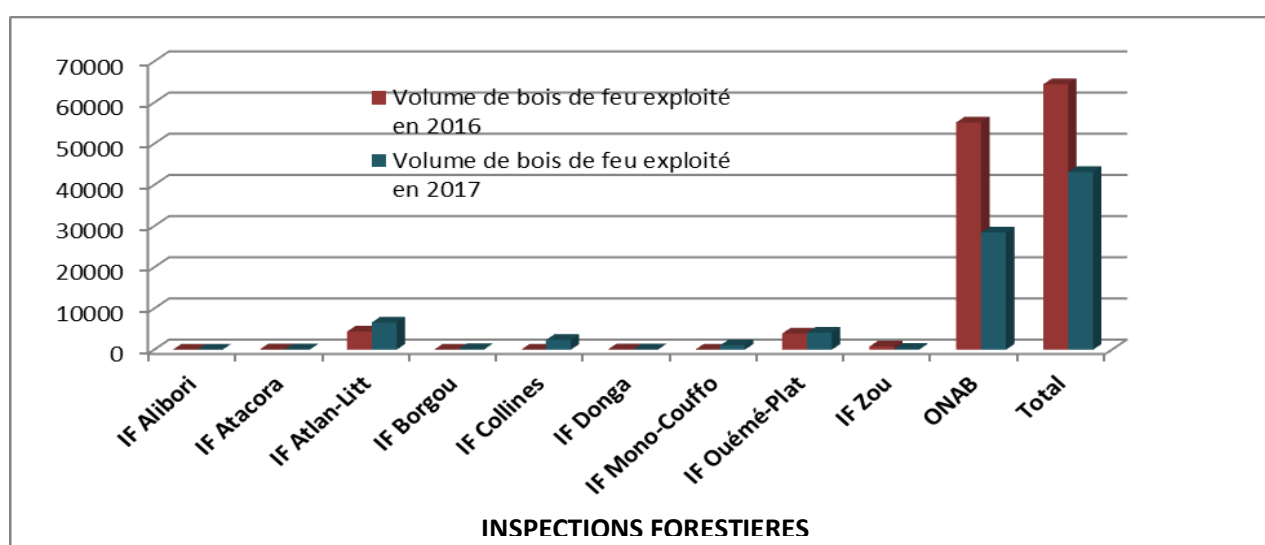


Figure 5: Volumes comparés exploités de bois de feu entre 2016 et 2017

Exploitation de charbon de bois.

La production de charbon de bois dans les différentes zones d'exploitation (Contrôlée, incontrôlée) au titre des années 2016 et 2017 est résumée dans les tableaux 21 et 22 ci-après.

Tableau 21 : Exploitation charbon de bois zone incontrôlée

INSPECTIONS FORESTIERES	<i>Sacs de Charbon de bois (50 kg) exploités en 2016</i>	<i>Sacs de Charbon de bois (50 kg) exploités en 2017</i>
ALIBORI	0	2 399
ATACORA	37 823	1 436
ATLANTIQUE/LITTORAL	1 051	5 153
BORGOU	22 070	91 075
COLLINES	83784	1 068 565
DONGA	53 055	75 673
MONO/COUFFO	1133	1 591
OUEME/ PLATEAU	200 620	229 268
ZOU	48600	344 950
TOTAL	448 136	1 820 110

De l'analyse de ce tableau il ressort que la production de charbon de bois est **1 820 110 sacs de 50 kg** au cours de l'année 2017 soit une augmentation de 300 % par rapport à l'année 2016 dans les zones incontrôlées. En effet, l'année 2016 a connu des perturbations dans le recouvrement des taxes et redevances suite aux mesures de suspension de l'exploitation forestière. Le département des Collines totalise à lui seul plus de 58 % de la production de charbon dans les zones incontrôlées suivi du Zou (19%), de l'Ouémé-Plateau (12.6%), du Borgou (5%) et de la Donga (4%). Par contre l'exploitation contrôlée de charbon de bois est évaluée à 304 319 sacs de 50 kg au cours de l'année 2017 et cela témoigne des efforts réalisés au cours de cette année pour rationaliser la production de charbon de bois. Toutefois, ce volume de charbon issu des zones contrôlées représente seulement 14 % du volume total du charbon exploité. Il s'avère nécessaire de prendre des dispositions idoines pour renforcer l'exploitation en zones contrôlées.

Tableau 22 : Exploitation charbon de bois zone contrôlée

INSPECTIONS FORESTIERES	Sacs de Charbon de bois (50 kg) exploités en 2017
ALIBORI	0
ATACORA	0
ATLANTIQUE/LITTORAL	0
BORGOU	13621
COLLINES	267631
DONGA	11
MONO/COUFFO	0
OUEME/ PLATEAU	9184
ZOU	13872
TOTAL	304 319

La figure 6 présente l'évolution du volume de charbon de bois enregistré par les Inspections Forestières en 2016 et en 2017.

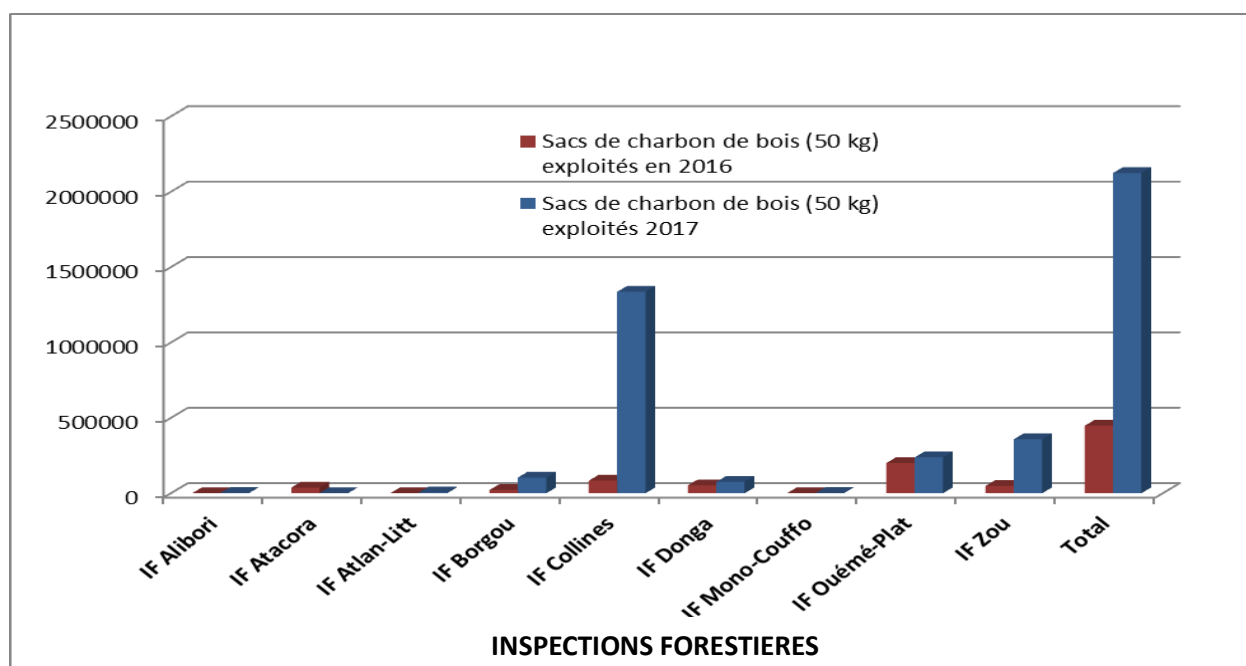


Figure 6 : Volumes comparés de charbon de bois exploités par IF en 2016 et 2017 (dans les zones incontrôlées et contrôlées).

Le bilan des exploitations forestières au niveau des départements au cours de l'année 2017 est résumé dans le tableau 23.

Tableau 23 : Bilan de l'exécution de l'exploitation forestière en 2017

Type de produit	INSPECTIONS FORESTIERES									ONAB	TOTAL
	Atacora	Donga	Atlantique/ Littoral	Alibori	Borgou	Mono/ Couffo	Ouémé / Plateau	Collines	Zou		
Bois d'œuvre essences autochtones											
Volume fût (m³)	100,28	707,542	72,58	0	20,9	331,62	0	453,97	163,56	0	1850,45
Bois d'œuvre essences de plantation (Teck, Gmelina et Eucalyptus)											
Volume fût (m³)	250	6880,6	214,55	0	2995,65	7306,9	5141,17	12163,87	25994,3	59275,50	120222,54
Bois de service											
Poteaux/ Perches (Nbre de pieds)	400	12000	471886	0	850	30100	59335	0	208640	73928	857139
Bois énergie											
Bois de feu (Stères)	50	50	6612	42	170	1045	4134	2365	200	28449	43117
Sacs de Charbon de bois '50 Kg'	1436	75684	5153	2399	104696	1591	238452	1336196	358822	0	2124429

Source : Rapports d'activités 2017 IFs et ONAB

2.4.2.4. Exploitation des PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) concernent toutes les ressources tirées de la forêt autres que le bois. Il s'agit des plantes médicinales, des fruits, des noix, des amandes, les racines, les écorces, les gommes, les résines, les pailles, le miel et autres produits de ruche, ... Au Bénin, l'exploitation des PFNL est relativement peu développée et s'observe à travers des prélèvements artisanaux opérés par les populations riveraines aux forêts. Il est prévu à l'instar des produits forestiers ligneux, la perception des taxes liées à l'exploitation et la commercialisation des PFNL. Ces taxes sont collectées sur la base des documents d'autorisation d'exploitation et de commercialisation. Le caractère traditionnel et artisanal des prélèvements de PFNL et la mauvaise organisation des filières ne favorisent pas jusque-là une bonne maîtrise du secteur par l'Administration forestière. Par ailleurs, les recettes générées par la commercialisation de certains PFNL de grande valeur économique (noix de karité, noix d'anacarde, graine de néré, ...) sont comptabilisées dans la catégorie des recettes issues des produits agricoles ; toute chose qui minimise la contribution du sous-secteur forestier au PIB. Pour une bonne maîtrise de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL, des séances de concertation ont été organisées avec les autres acteurs concernés en vue de clarifier les considérations antérieures et de préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur. Ainsi, il a été retenu au titre des propositions de la loi de finance 2018 une taxe à l'exportation sur les PFNL à grandes valeurs économiques (Karité, Néré, Pentadesma.....)

2.5. Gestion et bilan des feux de végétation.

Dans le cadre du lancement officiel de la campagne annuelle d'allumage des feux précoces de végétation entrant en droite ligne avec la stratégie de gestion des feux de végétation au Bénin, un arrêté est pris tous les ans par le Ministre en charge des forêts pour fixer les modalités d'allumage de feux précoces de végétation par région.

La cérémonie officielle de lancement de l'allumage des feux précoces de végétation s'est déroulée le 23 Novembre 2017 à Houèdo, dans la Commune d'Abomey-Calavi. A l'issue de cette cérémonie, une parcelle d'environ 1 ha a fait l'objet de démonstration de feu précoce et de lancement de la campagne de lutte contre les feux de végétation. Pour mettre en œuvre efficacement le plan de mise à feu précoces défini par l'arrêté ministériel n° 122/MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA/059/SGG17 du 06 novembre 2017 pris à cet effet, plusieurs activités ont été menées par l'Administration forestière notamment : i) l'animation des séances d'IEC avec utilisation des canaux des radios locales sur des thématiques relatives à la bonne gestion des feux de végétation, ii) l'appui-conseil et l'encadrement technique des

planteurs pour l'ouverture des pare-feux et l'entretien des plantations ainsi que l'allumage des feux de renvoi pour mieux protéger les plantations et les forêts contre les incendies. Tous les départements du Bénin ont à la suite du lancement officiel procédé à la campagne de mise à feu précoce conformément aux dispositions de l'arrêté.

Les données sur les superficies brûlées ont été fournies par le CENATEL. Elles sont obtenues non pas par mesures directes sur le terrain, mais par enregistrement et traitement d'informations satellitaires générées par la Station de suivi environnemental. Suivant les périodes d'enregistrement des foyers de feu au cours de l'année et les observations sur l'occupation des sols, les informations recueillies sont traitées pour déduire les superficies brûlées en feu précoce et celles brûlées en feu tardif.

En dépit des diverses mesures prises pour l'allumage des feux précoces, des feux de végétation dits tardifs sont enregistrés tant dans les forêts du domaine protégé que dans les forêts classées. Ces feux tardifs qui surviennent de janvier jusqu'à l'installation de la saison pluvieuse suivante, sont en général des feux violents préjudiciables aux écosystèmes. Ils occasionnent des incendies de plantations et d'habitations, des pertes de récoltes et autres formes de dégâts.

Le tableau 24 présente l'ampleur des superficies brûlées en feu tardif de janvier à mai 2017. On retient que cette année, environ **341731 ha de forêts ont brûlé en feu tardif** contre **363 848 ha** en 2016.

Tableau 24 : Bilan des superficies de forêts brûlées en feu tardif en 2017

Départements	Superficies brûlées en feu tardif (ha)					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	TOTAL
Alibori	38694	28723	16782	3333	868	88400
Atacora	38314	18555	8027	690	78	65664
Atlantique	1238	583	801	234	0	2856
Borgou	47465	20318	10382	689	0	78854
Collines	25259	5060	13699	616	0	44634
Couffo	2739	548	585	78	0	3950
Donga	25739	3114	1477	279	0	30609
Mono	313	470	549	0	0	1332
Ouémé	705	201	98	0	0	1004
Plateau	4583	1042	2361	392	0	8378
Zou	14235	861	954	0	0	16050
Total	199284	79475	55715	6311	946	341731

Source : CENATEL, 2017

2.6. Gestion de la faune

La gestion de la faune au Bénin est régie par la loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et ses décrets d'application. Elle est déléguée au Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) dans les zones cynégétiques et parcs nationaux. Dans le domaine classé et protégé, la faune est gérée par la DGEFC. Cette activité est centrée sur la gestion du commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et la délivrance des différents permis de chasse ou de captures.

La saison cynégétique est ouverte chaque année, en République du Bénin, du 15 décembre au 15 mai de l'année suivante. Pour le compte de l'année 2017, au total 64 permis de chasse ont été délivrés dans les zones cynégétiques pour l'abattage de 139 mammifères soit une réalisation de 29,6 % du quota prévu par le plan de tir (Cf Tableau 25). Le faible taux de réalisation du plan de tir pourrait s'expliquer par les menaces sécuritaires décrétées dans la sous-région au cours de l'année et qui ont eu pour effet la réduction du nombre de chasseurs expatriés.

Tableau 25: Bilan de l'exécution du plan de tirs dans les zones cynégétiques

Zones de chasse	Zone cynégétique de la Pendjari						Zone cynégétique de la Atacora						Zone cynégétique de la Djona			Point général	
	Porga			Batia			Konkombri			Mékrou			Djona				
Espèces	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	Quot	Réal	Taux (%)	R/Q	%
Buffle	17	10	58,8	16	6	37,5	17	17	100	17	11	64,7	15	1	6,7	45/82	54,9
Hippotrague	15	8	53,3	12	4	33,3	12	5	41,7	14	3	21,4	15	0	0,0	20/68	29,4
Bubale	10	4	40,0	10	2	20,0	10	4	40,0	10	1	10,0	7	0	0,0	11/47	23,4
Lion	1	0	0,0	1	0	0,0	1	0	0,0	1	0	0,0	1	0	0,0	0/5	0,0
Cob de buffon	6	6	100,0	0	0	0,0	7	4	57,1	3	0	0,0	3	0	0,0	10/19	52,6
Cob de Fassa	3	2	66,7	3	1	33,3	3	1	33,3	2	0	0,0	2	0	0,0	4/13	30,8
Guib Harnaché	10	6	60,0	10	1	10,0	10	9	90,0	9	3	33,3	9	0	0,0	19/48	39,6
Redunca	6	5	83,3	6	1	16,7	9	2	22,2	4	0	0,0	3	0	0,0	8/28	28,6
Phacochère	8	2	25,0	8	0	0,0	8	2	25,0	8	0	0,0	8	0	0,0	4/40	10,0
Ceph. de Grimm	8	0	0,0	8	0	0,0	8	1	12,5	8	0	0,0	8	0	0,0	1/40	2,5
Céphalophe à fl. Roux	4	0	0,0	4	0	0,0	4	3	75,0	2	0	0,0	1	0	0,0	3/15	20,0
Ourébi	8	2	25,0	8	0	0,0	8	3	37,5	6	0	0,0	3	0	0,0	5/33	15,2
Hippopotame	3	0	0,0	0	0	0,0	3	3	100,0	0	0	0,0	0	0	0,0	3/6	50,0
Cynocéphale	5	1	20,0	5	0	0,0	5	5	100,0	5	0	0,0	5	0	0,0	6/25	24,0
TOTAL	104	46	44,2	91	15	16,5	105	59	56,2	89	18	20,2	80	1	1,3	139/469	29,6

Source : CENAGREF, *Compte-rendu de l'atelier d'évaluation de la saison cynégétique 2016-2017*

Pour le compte de l'année 2017, sept (07) permis de petite chasse dans le domaine protégé ont été délivrés à des expatriés par la DGEFC.

Quant au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, les spécimens ayant fait l'objet de transaction au Bénin durant l'année 2017 sont pour la plupart des espèces de l'annexe II de la convention élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréées par l'Etat. Des treize (13) espèces de spécimens accordées au Bénin, huit (08) ont fait l'objet d'exportation (Cf Tableau 26). Il s'agit de : *Geochelone sulcata*, *Kinixys belliana*, *Kinixys erosa*, *Varanus exanthematicus*, *Varanus niloticus*, *Calabaria reinhardtii*, *Python regius* et *Python sebae*.

Tableau 26 : Quotas accordés au Bénin en 2017 et taux d'exportation des espèces CITES

Espèces	Provenance	Quota 2017	Quotas exportés	% Exportation
<i>Poicephalus senegalus</i>	Wild-taken	50	0	0
<i>Loxodonta africana</i>	Raw ivory	00	0	0
<i>Geochelone sulcata</i>	ranché	10	10	100
	Captive-bred	50	30	60
<i>Kinixys belliana</i>	ranché	400	190	47,50
	Wild-taken	100	0	0
	Captive-bred	30	0	0
<i>Kinixys erosa</i>	Wild-taken	200	175	87,50
<i>Kinixys homeana</i>	Captive-bred	30	0	0
	ranché	800	0	0
	Wild-taken	50	0	0
<i>Chamaelo gracilis</i>	ranché	2500	0	0
	Wild-taken	200	0	0
<i>Chamaelo senegalensis</i>	ranché	4000	0	0
	Wild-taken	1000	0	0
<i>Varanus exanthematicus</i>	ranché	5000	5000	100
	Wild-taken	500	500	100
	Skins	1000	0	0,00
<i>Varanus niloticus</i>	ranché	4000	3655	91,38
	Wild-taken	500	100	20
	Skins	1000	0	0
<i>Calabaria reinhardtii</i>	Ranché	100	100	100
<i>Python regius</i>	ranché	45000	16700	37,11
	Wild-taken	1000	120	12
<i>Python sebae</i>	ranché	200	20	10
	Wild-taken	200	0	0
	Skins	500	0	0
TOTAL		68420	26600	38,88

Source : Statistiques CITES/BENIN 2017

Le Bénin a exporté au cours de l'année 2017, au total **26600** spécimens toutes espèces confondues, sur un total de 68420 spécimens accordés, soit 38,88%. L'espèce *Python regius* (ranché) contribue à 62,78 % du total des exportations de l'année.

Il faut noter que les espèces *Chamaeleo gracilis*, *Chamaeleo senegalensis* et *Kinixys homenea* ont été interdits de transaction depuis 2016 par la convention CITES pour le compte du Bénin.

En plus des espèces élevées en ranch par des exploitants des fermes d'élevage agréés par l'Etat, quelques cas d'exportation de trophées et des cas de réexportation de spécimens ont été également enregistrés. Les espèces réexportées proviennent généralement du Mali, du Togo et du Ghana. Les animaux ayant fait l'objet de réexportation sont le *Geochelone sulcata*, *Gongylophis molleri* et l'*Uromatyx Geyri*.

Le classement des pays de destination (Cf. Tableau 27) place les Etats Unis d'Amérique en première position avec 81,15% des espèces exportées, suivis du Wong Kong et du Ghana respectivement 5,75% et 4,20%. Les espèces les plus exportées vers ces pays sont *Python regius*, *Varanus exanthematicus* et *Varanus niloticus en ranché*.

Tableau 27 : Pays destinataires des spécimens exportés du Bénin en 2017

PAYS	Nombre de spécimens	Taux
USA	30369	81,15
HONG KONG	2150	5,75
GHANA	1570	4,20
MALAYSIA	655	1,75
SULTANATE OF OMAN	610	1,63
UNITED KINGDON	425	1,14
THAILAND	400	1,07
CANADA	290	0,77
SPAIN	250	0,67
CHINA	200	0,53
REPUBLIC OF KOREA	195	0,52
TOGO	150	0,40
JAPON	100	0,27
HOLLANDE	20	0,05
TAIWAN	20	0,05
FRANCE	17	0,05

Source: Statistiques CITES/BENIN 2017.

NB : Ces données prennent en compte aussi bien les trophées que les spécimens vivants contenus ou non dans les quotas CITES 2017. Les Etats-Unis accueillent plus de 80 % des spécimens CITES exportés du Bénin.

2.7. Exportation et importation de bois d'œuvre

2.7.1. Exportations du bois d'œuvre

La mise en œuvre de ces mesures des mesures entrant dans le cadre des opérations d'exportation s'est traduite par diverses actions allant de la sensibilisation des usagers au suivi des empotages et à la délivrance des avis technique sur tout produit forestier destiné à l'exportation contre perception de taxes et redevances à l'exportation. Le tableau 28 renseigne sur le volume de bois exporté par essence forestières au cours de l'année 2017.

Tableau 28: Exportation du bois par essences forestières

ESSENCES FORESTIERES	VOLUME EXPORTE (m ³)	Pourcentage
<i>Daniella oliveri</i>	6205,4	7%
<i>Gmelina arborea</i>	1677,1	2%
<i>Erythrophleum guineense</i>	463,45	1%
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	29591,35	33%
<i>Tectona grandis</i>	50436,2	57%
TOTAL	88373,5	100%

Au total **88 373,5 m³ de bois** sont exportés au cours de l'année 2017. *Tectona grandis* (57 %) et *Pterocarpus erinaceus* (33 %) sont les principales essences exportées. Comparativement à l'année 2016 où le volume total de bois exporté est 35 137 m³ on note une augmentation de l'exportation contrôlée des produits forestiers. En effet, l'année 2016 a été marqué par de nombreuses réformes ayant conduit à des suspensions de l'exportation. Les performances constatées en 2017 résultent de la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires prises notamment l'Arrêté 032/MCVDD/DC/DGEFC/SP-C 039 SGG16 du 26 décembre 2016 portant mesures exceptionnelles d'exportation du bois en République du Bénin et le Décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation, d'exportation du bois et des produits du bois en République du Bénin.

Le tableau 29 présente les différents types de produits exportés en 2017.

Tableau 29 : Type de produits exportés par essence en 2017

Essences	Type de produits (Volume m3)									Total (m3)
	Bastings	Billes	Chevrons	Equarris	Frises	Grumes	Parquets	Planches	Produits Finis	
<i>Pterocarpus e</i>	2550	0	5025	92	1311	0	15106,4	5506,9	0	29591,3
<i>Tectona g.</i>	0	2282	2395	26 443,30	614	13912	3203	1594	0	50443,3
<i>Gmelina a.</i>	0	1224	0	22	125	182	0	0	124,1	1677,1
<i>Daniellia a</i>	483	0	92	0	46	0	3312	710	0	4643
<i>Erythroleum</i>	1325,45	0	0	0	0	0	23	115	555	2018,45
Total	4358,45	3506	7512	26557,3	2096	14094	21644,4	7925,9	679,1	88373,15

Au cours de l'année 2017, les produits forestiers sont exportés sous formes de grumes, de billes, d'équarris, de planches, de chevrons, de basting, de parquets et de frises. Les produits transformés au second degré (parquets et frises) représentent 33 % des exportations alors que plus de 50 % de produits sont exportés sous forme brute (grumes, billes et équarris). L'amélioration du niveau de transformation des produits par rapport à l'année 2016 traduit l'efficacité de la taxation différentielle instaurée par le Gouvernement du Bénin sur les bois destinés à l'exportation.

Les recettes forestières liées au paiement des taxes et redevances pour l'exportation des produits forestiers destinés à l'exportation se présentent comme suit :

Tableau 30 : Recettes forestières à l'exportation au titre de l'année 2017

ESSENCES FORESTIERES	REDEVANCES	TAXES	TOTAL
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	331 497 000	49 434 000	380 931 000
<i>Daniellia oliveri</i>	59 742 500	5 617 750	65 360 250
<i>Erythrophleum guineensis</i>	4 347 000	759 000	5 106 000
<i>Tectona grandis</i>	1 045 707 000	12 494 640	1 058 201 640
<i>Gmelina arborea</i>	10 699 500	103 500	10 803 000
TOTAL	1 451 993 000	68 408 890	1 520 401 890

Un montant total **d'un milliard cinq cent vingt million quatre cent un mille huit cent quatre-vingt-dix** (1 520 401 890) francs CFA a été versé au Trésor public au titre de recettes forestières à l'exportation. Rappelons que conformément au décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation, d'exportation du bois et des produits du bois en République du Bénin, la prise d'un arrêté est nécessaire pour clarifier la répartition des redevances forestières spéciales qui s'élèvent à **un milliard quatre cent**

cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille (1 451 993 000) de francs CFA.

2.7.2. Importation du bois d'œuvre.

L'importation du bois d'œuvre en République du Bénin est autorisée conformément à la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et ses textes d'application. Tout bois provenant d'un pays étranger doit être accompagné des pièces justificatives (permis de coupe du pays d'origine, le certificat CITES si nécessaire, le certificat phytosanitaire, toute autre pièce pouvant justifier la provenance légale du bois) et doit porter les empreintes du marteau forestier ou autres marques du pays d'origine.

La DGEFC, sur la base d'une demande accompagnée des pièces justificatives sus énumérées, délivre aux requérants une autorisation d'importation. Le requérant se fait délivrer un laissez-passer spécial onéreux par le Chef d'Inspection territorialement compétent sur chaque chargement de bois importés.

En général, il est observé que les usagers de bois peinent à respecter les conditions d'importation décrites ci-dessus. Des cas d'importation irrégulière de bois sont alors enregistrés et font objet de contentieux forestiers gérés conformément aux textes en vigueur.

A ce titre, 3 138,48 m³ de bois constitués en majorité des espèces *Pterocarpus erinaceus* et *Azalia africana* sont importés du Nigéria par les entrées de Kétou, Savè, Tchaourou, Nikki, Kalalé. Il n'y a pas eu d'importation de bois enregistré du côté du Togo (Tableau 31).

Tableau 31 : Volume de bois importé par pays de provenance en fonction des départements d'entrées au Bénin

Département	Communes d'entrée	Pays de provenance	Espèces	Volume m ³
Atacora	Cobly, Boukoumbé	Togo		00
Donga	Bassila,	Togo		00
Alibori	Ségbana	Nigéria		00
Borgou	Tchaourou	Nigéria	<i>Pterocarpus</i>	144
	Nikki		<i>Azalia</i>	72
	Kalalé		<i>Pterocarpus</i>	216
			<i>Azalia</i>	144
			<i>Pterocarpus</i>	36
Ouémé-Plateau	Kétou	Nigéria	<i>Pterocarpus et Azalia</i>	876,48
Collines	Savè	Nigéria	<i>Pterocarpus</i>	
		Nigéria		1650
Total				3138,48

2.8. Contentieux forestiers

Les contentieux forestiers résultent de la gestion des cas d'infractions à la législation forestière. Les infractions en matière forestière sont recherchées, constatées et réprimées par le personnel forestier dans l'accomplissement de ses activités régaliennes de contrôle, de l'exploitation et de la circulation des produits forestiers (patrouilles, ratissages en forêt, brigades mobiles, poste de contrôle mixte, etc.). Les actions de poursuites sont exercées directement par l'Administration forestière devant les juridictions compétentes suivant les règles générales de la procédure pénale, sans préjudice du droit reconnu au Ministère public par la législation en vigueur. Deux issues s'offrent pour le règlement des contentieux forestiers : le règlement par voie judiciaire (devant les tribunaux) et le règlement par voie de transaction proposée par l'Administration forestière (Article 75 de la loi 93-009 du 2 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin). Au total **703** infractions ont été enregistrées contre 532 en 2016 (Tableau 32). Les infractions relatives à l'exploitation, l'importation, la transformation et la commercialisation de produits forestiers sont les plus fréquentes. L'augmentation enregistrée sur le nombre d'infractions en 2017 résulte de l'application du décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation et d'exportation du bois et des produits de bois en République du Bénin.

Tableau 32: Point des infractions enregistrées en 2017

Types d'infractions	Exploitation/ commerce/ Transformation illégal(e) de produits forestiers	Pâturage non autorisée et Elagage abusif d'essences protégées	Incendie/ destruction de plantation	Pollution de plans d'eau	Autres infractions	Nombre total d'infractions 2017
Alibori	26	12	0	0	0	38
Borgou	40	0	0	0	9	49
Atacora	72	0	0	0	0	72
Donga	25	3	0	0	0	28
Atlantique/ Littoral	75	0	0	0	0	75
Collines	120	0	0	0	3	123
Zou	93	0	38	0	1	132
Ouémé/ Plateau	145	0	0	0	5	150
Mono/ Couffo	7	0	0	0	0	7
DGEFC (DPCEFC)	29	0	0	0	0	29
TOTAL	632	15	38	0	18	703

Source : Rapport d'activités 2017 des IFs et Brigades DGEFC

2.9. Bilan des recettes forestières.

Au titre de l'année 2017, le total des recettes issues des activités forestières de la DGEFC s'élève à **3 356 060 004 FCFA**. Le tableau 33 fait le récapitulatif des recettes réalisées par Inspection forestière et à la DGEFC et par nature de recette. Il se dégage que la DGEFC au niveau central vient en tête avec **51,80 %** des recettes totales, suivie des Inspections Forestières des Collines (**23,20%**) et du Borgou (**8,22%**).

Le graphe de la figure 7 indique le poids de chaque nature de recette forestière dans la recette totale réalisée pour le compte de l'année 2017. Il ressort que les taxes et redevances sur l'exportation de bois génèrent 46 %, viennent ensuite les recettes liées aux contentieux forestiers (27 %) et les taxes et redevances perçues sur l'exploitation du charbon de bois (19 %).

Hormis les recettes réalisées sur les collectes des contributions au fonds d'aménagement des forêts et partiellement celles des Marchés Ruraux de Bois de type contrôlé¹, le montant total des recettes est versé au Trésor Public.

¹ 10 % des taxes et redevances perçues sur les coupons des MRB de type contrôlé sont versés au Trésor P.

Tableau 33 : Récapitulatif des recettes de la DGEFC en 2017

Structures	Alibori	Borgou	Atacora	Donga	Atlantique/ Littoral	Collines	Zou	Mono/Couffo	Ouémé/ Plateau	DGEFC	Recettes totales et versées au Trésor Public
Bois d'œuvre			518 400	787 810	-		402 619	629 550	4 148 500	-	6 486 879
MRB		29 285 705		-	1 881 825	62 668 555	3 260 034	-	14 022 500	-	111 118 619
Bois de feu	73 500	124 950	30 870	36 750	2 345 385	1 738 275	147 000	2 940	2 525 460	-	7 025 130
Charbon de bois	755 685	28 688 625	452 340	23 836 995	1 623 195	336 597 975	108 659 250	487 305	53 487 000	-	554 101 065
Recettes sur Contentieux/ Vente de produits saisis	13 674 330	219 525 591	101 073 000	141 59 750	8 681 500	376 865 700	23 179 500	2 950 000	49 654 500	11 542 600	93 196 871
Exportation de bois (Taxes et redevances sur exportation)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 520 401 890	1 520 401 890
Exploitation des PFNL	-	-	-	116 850	-	-	-	-	-	-	116 850
Permis de chasse (Taxes sur la délivrance de Permis de petite chasse)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420 000	420 000
Contributions au fonds d'aménagement forestier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 192 700	108 192 700
Contribution des usagers au reboisement										111 250 000	111 250 000
Total	14 503 515	277 624 871	102 074 610	166 371 155	14 531 905	777 870 505	135 648 403	3 582 490	123 837 960	1 740 014 590	3 356 060 004
Taux de Contribution en %	0,4%	8,3%	3,0%	5,0%	0,4%	23,2%	4,0%	0,1%	3,7%	51,8%	100,0%

Comparées aux recettes réalisées en 2016 qui se chiffraient à **1 217 404 416 F CFA**, les recettes enregistrées en 2017 (**3 356 060 004 FCFA**) ont connu un accroissement fulgurant d'environ 177,6 %.

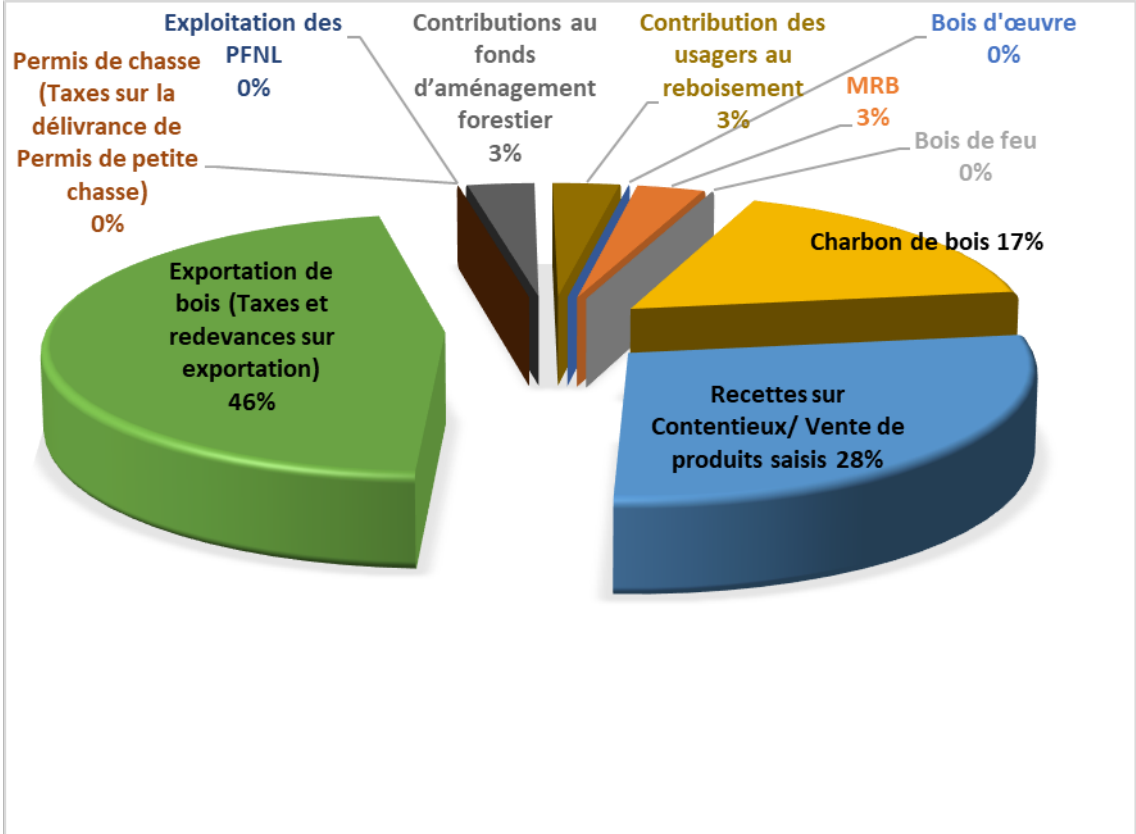


Figure 7: Contribution de chaque type de recettes à la recette globale de 2017

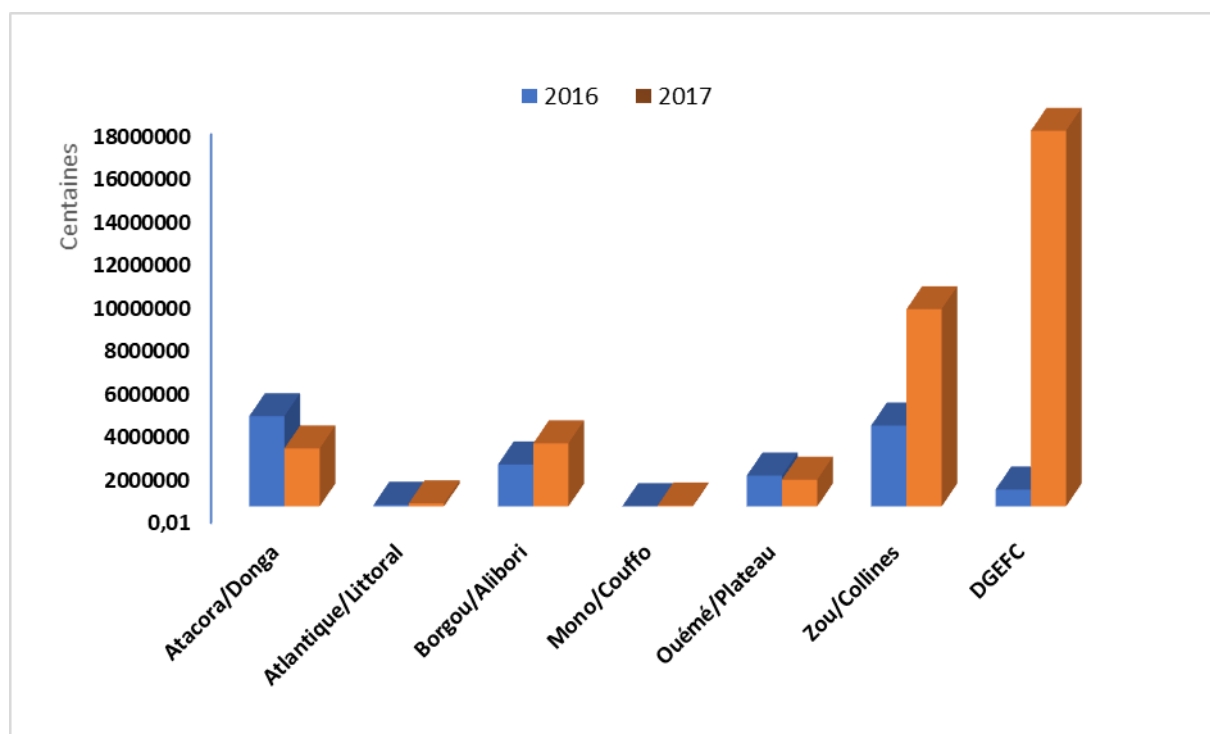


Figure 8 : Statistiques comparatives des recettes forestières des IFs et DGEFC entre 2016 et 2017

N.B : A compter de l'exercice 2017, les anciennes Inspections forestières du nord et du centre ont été dédoublées. Pour des fins de comparaison, les résultats des nouvelles Inspections IF Atacora et IF Donga ont été sommés, il en est de même pour IF Alibori et IF Borgou et, IF Zou et IF Collines.

Seules les Inspections Forestières Atacora/Donga et Ouémé/Plateau ont connu une baisse de recettes ; la DGEFC (Niveau central) et les autres Inspections Forestières ont connu un accroissement significatif. Ce résultat trouve une explication dans la mise en œuvre des dispositions du décret 2017-200 du 29 mars 2017 portant nouvelles mesures d'exploitation, de commercialisation et d'exportation du bois et des produits de bois en République du Bénin. Par ce décret, les redevances perçues sur l'exportation du bois ont connu une hausse. Aussi certains produits qui étaient tombés sous le coup de la mesure conservatoire de suspension des exportations de bois intervenue depuis avril 2016, ont pu être évacués en 2017 à la suite de la prise de l'Arrêté 032/MCVDD/DC/DGEFC/SP-C 039 SGG16 du 26 décembre 2016 portant mesures exceptionnelles d'exportation du bois en République du Bénin.

III. BILAN DU SUIVI DES ACTIVITES DES PROJETS/ PROGRAMMES, CENTRES /OFFICES DU SECTEUR FORESTIER

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière des forêts et des ressources naturelles. Elle coordonne en tant que chef de file du Programme Eaux, Forêts et Chasse (PEFC), les actions des Centres, Offices, Projets et Programmes intervenant dans le secteur forestier.

Au titre des structures techniques (Centres et Offices), on distingue :

- ✓ l'Office National du Bois (ONAB) ;
- ✓ le Centre National de Télédétection et de suivi Ecologique (CENATEL) ;
- ✓ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ✓ le Centre d'Etude, de Recherche et de formation Forestières (CERF) ;
- ✓ le Fonds National de Développement Forestier (FNDF).

Le PEFC a été appuyé en 2017 par huit (8) projets et programme sous tutelle à savoir :

- le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains - Financement Additionnel (PGFTR-FA) ;
- le Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI) ;
- le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2 (PAGEFCOM II) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) ;
- le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM) ;
- le Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ).

3.1- Bilan de l'exécution physique et financière des structures et projets de l'Administration forestière au titre de l'exercice 2017.

Selon le cadrage budgétaire du MCVDD, le PEFC a reçu pour le compte de son Programme d'Investissement Public (PIP) au titre de l'année 2017, une dotation de **neuf milliards neuf cent cinquante-cinq millions deux cent vingt-neuf mille (9 955 229 000) francs CFA** contre **cinq milliards deux cent quarante-trois millions six cent un mille (5 243 601 000) francs CFA** en 2016, soit une augmentation de 89,84% par rapport à l'année 2016. En dehors du PIP, les autres ressources de financement du programme sont respectivement de **six**

milliards trois cent trente-sept millions six cent dix-sept mille (6 337 617 000) francs CFA pour les ressources propres de l'ONAB et de **trois cent soixante-huit millions quatre cent dix mille (368 410 000)** francs CFA pour les ressources des subventions d'exploitation de l'Etat aux autres structures techniques à l'exception de l'ONAB.

Les taux globaux d'exécution physique et financière du PEFC sont respectivement de **77,81%** et **73,58%** contre **68,53%** et **62,71%** en 2016.

Le point des financements et des niveaux de consommation par structure et projet du PEFC en 2017 est consigné dans le tableau 34.

Tableau 34.: Bilan de l'exécution financière au 31 décembre 2017 des structures et projets du PEFC

N°	Structures/ Projets du PEFC	Source de financement	Dotation 2017 (FCFA)	Taux d'exécution physique (%)	Montant Engagé	Taux d'Engage ment (%)	Montant Ordonné	Taux d'ordonnan cement (%)	Observations
1	DGEFC	BN	1 700 000	83,3	425 000	50	425 000	50	
	JNA	BN	3 119 000	100	1 068 000	34	0	0	
2	ONAB	FP/ONAB	6 337 617 000	89,1	4 506 679 450	71	3 929 322 540	62	
3	CENAGREF	BN	189 341 000	94,8	189 341 000	100	189 341 000	100	
4	CENATEL	BN	106 000 000	55,7	79 500 000	75	79 500 000	75	
5	CERF	BN	64 000 000	74,2	64 000 000	100	64 000 000	100	
6	DGFNDF	BN	2 250 000	30,0	1 122 500	50	1 122 500	50	
7	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains- Financement Additionnel (PGFTR-FA)	BN	2 100 000 000	76,0	1 543 710 000	74	419 370 000	20	Fin de mise en œuvre du PGFTR, tous les engagements antérieurs ont été soldés
		IDA	700 000 000		640 080 000	91	640 080 000	91	
		FEM	250 000 000		359 775 000	144	359 775 000	144	
		RE (IDA+FEM)	950 000 000		999 855 000	105	999 855 000	105	
		TOTAL	3 050 000 000		2 543 565 000	83	1 419 225 000	47	
8	Programme de Reboisement Intensif (PRI)	BN	800 000 000	90,0	763 600 000	95	306 640 000	38	
9	Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)	BN	200 000 000	86,1	195 540 000	98	165 080 000	83	
		GIZ	500 000 000		479 750 000	96	479 750 000	96	
		TOTAL	700 000 000		675 290 000	96	675 290 000	96	

10	Projet d'Appui à la Préservation au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de Base Numérique (PAPDFGC)	BN	80 000 000	74,8	61 784 000	77	44 016 000	55	
		UE	2 056 300 000		1 687 683 360	82	904 772 000	44	
		TOTAL	2 133 665 000	1 749 467 360	82	948 788 000	44		
11	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2 (PAGEFCOM 2)	BN	200 000 000	35,0	176 240 000	88	113 700 000	57	Le démarrage effectif des activités du projet est intervenu courant 2 ^{ème} semestre de 2017
		FAD	800 000 000		0	0	0	0	
		FEM	213 000 000		0	0	0	0	
		RE (IDA+FEM)	1 013 000 000		0	0	0	0	
		TOTAL	1 213 000 000	176 240 000	15	113 700 000	9		
12	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP)	BN	300 000 000	55,0	173 970 000	58	159 810 000	53	Fin du projet en 2017
		IDA	194 000 000		317 383 151	164	317 383 151	164	
		FEM	206 000 000		0	0	0	0	
		RE (IDA+FEM)	400 000 000		317 383 151	79	317 383 151	79	
		TOTAL	700 000 000	491 353 151	70	477 193 151	68		
13	Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ)	BN	127 000 000	10,0	111 988 600	88,12	95 808 800	75,44	
14	BN		4 173 410 000		3 362 289 100	80,56	1 638 813 300	39,27	
	RE		4 919 300 000		3 484 671 511	54,92	2 701 760 151	57,84	
	FP/ONAB		6 337 617 000		4 506 679 450	71,11	3 929 322 540	62,00	
	PEFC		15 430 327 000	77,8	11 353 640 061	73,58	8 269 895 991	53,60	

Source : Document technique-Revue à fin décembre 2017 du MCVDD

3.2. Réalisations physiques des structures techniques

Les principales réalisations enregistrées par les différentes structures techniques du PEFC sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 35 : Point d'exécution physique des structures du PEFC au titre de 2017

N°	Structures	Réalisations physiques majeures
01	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseils à la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ; • Mise en place d'un logiciel de gestion du personnel forestier ; • Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité par la mise en terre de 4965 plants, toutes essences confondues, sur 4,23ha et 1788mL; • Célébration de la 33^{ème} JNA par la mise en terre de 176138 plants, toutes essences confondues, sur 123ha et 110609mL; • Célébration de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse par la mise en terre de 22441 plants, toutes essences confondues sur 33,8ha et 8383mL; • Participation du personnel forestier au défilé militaire du 1^{er} août 2017 ; • Suivi de la mise en œuvre des Accords et Conventions signés par le Bénin dans le domaine de l'environnement et sous tutelle de la DGEFC ; • Suivi du contrôle de la circulation des produits forestiers et appui à la collecte des recettes forestières au profit du Trésor Public ; • Elaboration et transmission à l'UPS des bilans hebdomadaires de suivi des projets prioritaires du PAG relevant du PEFC.
02	Office National du Bois (ONAB)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et certification des états financiers 2016 de l'ONAB ; • Suivi des dossiers de délits forestiers et mise en exécution des décisions de justice ; • Organisation des inventaires des matériels et stocks et suivi des immobilisations et stocks au niveau de l'ONAB ; • Organisations de 02 sessions ordinaires et d'une session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Office ; • Acquisition de matériel et mobilier de logement au profit des postes de surveillance ; • Formation de 38 agents de l'ONAB; • Appui aux organisations riveraines dans la valorisation des rémanents et la commercialisation des sous-produits forestiers (stères, perches, et fagots) ; • Matérialisation des limites des forêts sous gestion de l'ONAB ;

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du tarif de Cubage de l'essence forestière teck (Tectona grandis) ; • Edition des cartes thématiques de l'UA Dogo ; • Réalisation d'enrichissement/reboisement dans le Noyau Central de la Lama et dans les zones de protection ; • Entretien des parcelles de régénération sur 2243,77 ha de forêts naturelles ; • Réalisation de 579,37 ha de plantations forestières ; • Entretien de 3321,01 ha de plantations forestières ; • Production de 1 708 450 de plants forestiers ; • Réalisation des opérations de protection des plantations : <ul style="list-style-type: none"> *322 patrouilles organisées *148 embuscades opérées *12 ratissages opérés et *18 perquisitions menées • Fixation de nouveaux prix pour les produits de l'ONAB par une Note de service ; • Réalisation de 13993,0037 m³ de grumes; • Mise en œuvre de la procédure de traçabilité des produits exploités ; • Elaboration des tables de production pour la Lama et les anciennes teckeraies ; • Financement de microprojets de recherche en foresterie et suivi de la réalisation des études par les chercheurs ; • Validation de 4 rapports d'étape des microprojets de recherche en foresterie ; • Analyse des données sur l'essai de régénération naturelle dans la Lama ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 de l'ONAB.
03	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un voyage d'étude et d'échanges au Centre de Suivi Ecologique de Dakar ; • Elaboration des états financiers, exercice 2016 du CENATEL ; • Finalisation des états financiers de 2010 à 2015 du CENATEL ; • Réalisation des audits des comptes de 2010 à 2015 ; • Réalisation des travaux d'inventaire 2016; • Contrôle, complètement terrain et édition des cartes pour le suivi de la dynamique de la bande côtière des côtés Est et Ouest ; • Réalisation des travaux de laboratoire et de terrains dans le cadre du suivi de la campagne des feux de végétation ; • Elaboration du PTA 2018 ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 du CENATEL ;
04	Centre National de Gestion de Réserve de Faune (CENAGREF)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une session ordinaire du Conseil d'Administration du centre ; • Organisation des opérations de sécurisation des parcs nationaux ; • Appui au renforcement des capacités des AVIGREF ; • Actualisation de la base de données sur les éleveurs et pêcheurs locaux au niveau des parcs ;

N°	Structures	Réalizations physiques majeures
05	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formations Forestières (CERF)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 du CENAGREF ; • Elaboration et certification des états financiers 2016 du CERF ; • Signature de 2 accords de partenariat ; • Réalisation de l'inventaire au 31 Décembre 2016 du patrimoine ; • Identification des structures ayant réalisé des études dans le domaine de la foresterie ; • Collecte de données auprès des structures identifiées pour l'établissement du répertoire des études et de recherches ; • Organisation de la 1ere journée gratuite de formation par le CERF sur « Etat des lieux de la protection de la faune au Bénin : rôle des différents acteurs » • Acquisition de 04 tonnes de semences d'espèces forestières ; • Elaboration de protocoles d'essais de conservation et de germination pour 05 espèces forestières ; • Production de 15 000 plants au niveau des stations de recherche ; • Mesure des données au niveau du dispositif expérimental Phase II de la forêt classée des Trois Rivières ; • Organisation d'un atelier d'information sur l'importance de la mobilisation des données de la biodiversité ; • Rédaction de 8 projets de recherche; • Analyse des résultats des essais de germination sur 03 espèces forestières (<i>Gayacum sp</i>, <i>Terminalia catapa</i> et <i>Hymenaea courbaril</i>) ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 du CERF.
06	Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination et installation des membres du Conseil d'Administration du FNDF ; • Organisation d'une session ordinaire du Conseil d'Administration du FNDF ; • Organisation de séances départementales d'internalisation des objectifs du FNDF ; • Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 du FNDF.

Source : Document technique-Revu à fin décembre 2017 du MCVDD

3.3. Réalisations physiques des projets du PEFC

Le point des grandes réalisations physiques enregistrées par les projets et programmes du PEFC au titre de la gestion de 2017 est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 36 : Point d'exécution physique et technique des projets du PEFC au titre de 2017

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
01	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains - Financement Additionnel (PGFTR-FA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de 23 véhicules au profit du personnel forestier ; ➤ Appui à la participation du personnel forestier au défilé militaire du 1^{er} août 2017 ; ➤ Formation au profit des membres des structures Locales de Gestion des 3 nouveaux MRBs créés ; ➤ Evaluation de la mise en œuvre des conventions avec les CARDER sur le SAP ; ➤ Formation des agriculteurs et agents CTAF au SAP et à la GCES ; ➤ Elaboration du PSG du PR Kilir ; ➤ Poursuite des sensibilisations sur le processus de retour vers les séries agricoles ; ➤ Suivi de la collecte des contributions aux fonds d'aménagement ; ➤ Organisation de patrouilles dans la forêt classée de Sèmè ; ➤ Appui à la célébration de la Journée Internationale de Biodiversité ; ➤ Appui à la célébration de la 33^{ème} JNA et de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Désertification ; ➤ Suivi de la campagne nationale de reboisement 2017 ; ➤ Mise à disposition de financement au profit de 265 microprojets d'AaGRs sélectionnés au titre de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération dans le cadre du PGFTR-FA ➤ Suivi et appui-conseils à la mise en œuvre des AaGRs sur le terrain ; ➤ Elaboration du rapport d'auto-évaluation 2016 du PGFTR-FA ; ➤ Elaboration et validation de l'annuaire des statistiques forestières, édition 2016 ; ➤ Elaboration du rapport de surveillance environnemental et social du PGFTR-FA au titre de 2017.
02	Programme de Reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives (PRI)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de matériels informatique ➤ Acquisition de 84 motos au profit du personnel forestier ; ➤ Acquisition de matériels de production de plants (4 000 kg de semences et 1500 000 de sachets) au profit des structures déconcentrées de la DGEFC ; ➤ Production, réception et mise à disposition de 520 000 plants ; ➤ Reboisement et entretien de 134,5 ha dans les forêts classées (DK :34ha, Dan: 32,5 et PR Sème:68ha) ; ➤ Reboisement et protection des plants sur 255 km de plantations linéaires des espaces publiques libérés dans les grandes villes ; ➤ Appui à la réalisation de 133 ha de plantations privées par la fourniture de 207 000 plants et l'encadrement technique des

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
		planteurs ; ➤ Signature d'une convention de partenariat avec le CENATEL pour la réalisation de la cartographie des zones dégradées à restaurer.
03	Projet d'Appui à La Préservation et au Développement des Forets Galeries et Production de Cartographie de Base Numerique (PAPDFGC)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de 02 sessions du comité technique ; ➤ Appui en équipements techniques aux stations permanentes GPS de l'IGN ; ➤ Formation de 12 cadres de l'IGN, du CENATEL et de l'UAC sur la photogrammétrie ; ➤ Réalisation d'un documentaire sur les acquis du projet ; ➤ Vulgarisation des bonnes pratiques du PIFSAP au niveau des communes d'intervention du PAPDFGC ; ➤ Acquisition et mise à disposition de 03 barques motorisées au profit des communes de Sô-Ava, Dangbo et Aguégus bénéficiaires du projet ; ➤ Appui à l'intégration des problématiques de l'environnement et des changements climatiques par l'organisation de la relecture des documents de planification et de budgétisation des communes ; ➤ Accompagnement des maires dans la prise des arrêtés de reconnaissance des forêts galeries dotées de PAGES ; ➤ Mise en place des instances de protection et de gestion des berges et des forêts galeries ; ➤ Renforcement des capacités techniques et organisationnelle des acteurs des instances de protection et de gestion des berges et forêts galeries ; ➤ Réalisation d'infrastructures socio-communautaires au profit des populations riveraines aux forêts galeries (ponceaux, latrines,) ; ➤ Reboisement de 107 ha de forêts galeries ; ➤ Elaboration et validation du manuel d'utilisation des données cartographiques ; ➤ Réalisation de 10 cages flottantes dans 5 communes bénéficiaires du projet ; ➤ Formation de 10 groupements à la pisciculture en cage flottante ; ➤ Organisation de la cérémonie officielle de remise au Gouvernement des photos aériennes ; ➤ Poursuite des travaux de réalisation des cartes topographiques au 1/50.000 et 1/200.000 pour l'ensemble du territoire national ;
04	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales Phase II (PAGEFCOM 2)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration des documents de planification stratégique et opérationnelle du projet ; ➤ Recrutement du Coordonnateur et du RAF du projet et mise en place de l'UGP ; ➤ Lancement officiel du projet le 29 juin 2017 à Cotonou ; ➤ Organisation des missions de vulgarisation et d'internalisation des objectifs du PAGEFCOM 2 dans toutes les communes d'intervention du projet ;

N°	Intitulé Programmes/ projets	Principales réalisations
05	Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien par la main d'œuvre locale de 850 km de pistes secondaires dans le parc W ; ➤ Entretien de la piste de chasse dans le parc de la Pendjari ; ➤ Réception provisoire des entrées du Parc Pendjari à Batia et Porga ; ➤ Réception provisoire de quatre miradors dans le Parc W ; ➤ Réception provisoire de 22 km de piste dans la Pendjari ; ➤ Appui au renforcement des capacités des AVIGREF ; ➤ Renforcement de capacités des promoteurs d'AaGRs du PAGAP ; ➤ Elaboration d'un plan de sécurisation des parcs nationaux ; ➤ Appui du PAGAP pour la sécurisation des parcs nationaux ; ➤ Collecte de données statistiques IK et IKI sur les cobs de buffon, buffles et hippotragues pour les 2 parcs ; ➤ Appui à la mobilisation des ressources financières au profit de la FSOA ; ➤ Réalisation de l'audit externe des comptes 2016 du projet ;
06	Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono (PRBTDM)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une réunion régionale sur la sécurisation du complexe WAP en janvier à Cotonou ; ➤ Appui financier du projet pour la réalisation des opérations de sécurisation dans les Aires Protégées ; ➤ Analyse et réponse aux recommandations de la CCIRB/MAB/UNESCO sur la proposition des réserves RB Mono et RBT Mono.
07	Projet de Substitution du Bois-Energie par le Gaz Domestique (PSBE-GAZ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration et présentation au Cabinet MCVDD du projet de note conceptuelle de mise en œuvre du projet ; ➤ Organisation d'une visite d'échanges au Togo ; ➤ Actualisation de la note conceptuelle de mise en œuvre du projet.

Source : Document technique-Revue à fin décembre 2017 du MCVDD

IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ET CONVENTIONS

Notre pays a adhéré à plusieurs accords, protocoles et conventions internationaux relatifs à la préservation de la flore et de la faune. Dans sa mission de suivi de la mise en œuvre desdits accords et conventions, la DGEFC a désigné des cadres de l'Administration forestière pour servir de point focal. Le tableau 26 présente la synthèse du suivi de la mise en œuvre des accords et conventions au titre de 2017.

Tableau 37 : Bilan du suivi de la mise œuvre des Accords et Conventions

Accords et Conventions	Structure de tutelle	Synthèse de la mise œuvre des Accords et Conventions en 2017			
		Participation aux réunions statutaires	Soumission de rapports au Secrétariat de la Convention	Paiement des contributions du Bénin	Projets ou activités réalisés
Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées	DGEFC	Participation du Bénin à l'Atelier d'appui l'élaboration de cadres réglementaires et législatifs liés à l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) découlant de leur utilisation en Afrique de l'Ouest ; 14 au 16 novembre 2017	Elaboration et soumission et adoption en conseil des ministres du décret portant directives nationales en matière d'APA et de Cta		Atelier de concertation du comité national APA pour l'élaboration des mesures transitoires APA et des documents de transmission
		Atelier panafricain d'échanges sur les niveaux de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA, du 06-10 mars 2017			Atelier national d'étude des demandes d'accès aux ressources génétiques par le comité national adhoc d'étude
					Atelier de sensibilisation et d'information des juristes et des chercheurs sur le PN et les directives nationales APA
					Atelier d'information et de sensibilisation des tradithérapeutes et des autorités locales sur le protocole de Nagoya et le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques

					pour l'alimentation et l'Agriculture (TIRPAA)
					Mise en place auprès des communautés locales de Tori et Bonou de Protocole Communautaires Bioculturels (PCB) et de registre de biodiversité
l'Accord International des Bois Tropicaux (AIBT 2006)	DGEFC	<p>Le Bénin a participé à la 53ème session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) et les sessions associées des quatre Comités (Finances et administration, Economie, Statistiques et marchés, Industrie forestière et reboisement et aménagement forestier) qui ont eu lieu du lundi 27 novembre au samedi 02 décembre 2017 à Lima (Pérou).</p> <p>La délégation du Bénin ayant participé à cette session est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Monsieur Daouda TAKPARA, DG/ONAB ; <input type="checkbox"/> Capitaine AYELO H. Gauthier, Point Focal AIBT, DT/ONAB ; <input type="checkbox"/> Capitaine Achille Orphée LOKOSSOU, Coordonnateur de la plateforme AIBT-CITES, 	Données sur les statistiques forestières nationales à travers le questionnaire de l'OIBT	<p>Payement d'un montant de Us\$ 101,694.07 pour solder le compte de 2013, 2015, 2016, 2017 et payer une partie de 2018 pour un montant Us\$ 7,919.95</p> <p>Il reste à payer au titre de 2018, un montant d'Us \$ 62,877.05</p>	<p>A. Participation à l'atelier de renforcement de capacités des acteurs sur le cadre réglementaire de gestion durable des forêts sacrées</p> <p>Dans le cadre de mise en œuvre du projet PD754/14 Rev.3 (F) Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin, financé par l'OIBT.</p> <p>L'atelier a été organisé par l'ONG CeSaReN, Structure responsable du Projet le 21/09/2017</p> <p>B. Organisation par le Bénin du deuxième atelier régional de l'OIBT sur les Lignes Directrices Volontaires sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles, tenu à Cotonou du 08 au 12 mai 2017</p>

		Chef Service des Politiques, Études et du Suivi des Accords et Conventions/DGEFC			
Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	DGEFC	RAS		<p>Payement effectué jusqu'en 2012 Il reste à payer au titre de 2013 à 2017, un montant d'Us \$ 11596,2</p>	<p>A. Dénombrement des oiseaux d'eau migrants en février 2018</p> <p>B. Célébration de la journée mondiale des oiseaux d'eau le 12 mai 2018</p>
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention CITES)	DGEFC	<p>Participation à l'atelier conjoint CITES/PNUE sur le Renforcement des cadres juridiques nationaux pour l'application efficace de la CITES et pour la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages du 13 au 14 février 2017 à Abidjan, Côte d'Ivoire</p>	<p>Soumission du rapport d'activités CITES 2016 et 2017</p>	<p>Arriéré du paiement des contributions du Bénin au 31 décembre 2018 : 724 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'un cadre Forestier au Diplôme de Master dans le domaine de la CITES • Elaboration et mise en œuvre du Projet d'appui pour l'élaboration de la législation nationale de la CITES (en cours) • Elaboration de cinq (05) autres projets : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation et renforcement des capacités des corps de contrôle pour lutter contre le trafic illicite de l'ivoire et produits à base d'ivoire au Bénin, Burkina Faso, Niger et au Togo 2. Sensibilisation et renforcement des capacités pour la gestion des conflits Hommes éléphants 3. Etat des lieux et plan d'action pour la gestion durable de Pterocarpus erinaceus (Fabaceae) au Bénin 4. Sensibilisation et renforcement des capacités pour la gestion durable de Pterocarpus erinaceus

					<p>au Bénin</p> <p>5. Research and action for the conservation of <i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir. in Benin</p>
Coalition pour l'Éléphant d'Afrique	DGEFC	<p>26 au 28 Juin 2017 à Nairobi au Kenya ; réunion du comité permanent,</p> <p>1 au 4 Juin 2018 à Addis-Abéba en Ethiopi ; Assemblée Générale</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Contribution pas encore instaurer au sein de la CEA</p>	<p>Sensibilisation des populations riveraines sur la lutte antitraçonnage et le commerce illégal de l'ivoire et de produits dérivés</p> <p>Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits dérivés</p>
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et centre d'échanges sur la prévention des risques biotechnologiques	DGEFC	<p>- Participation du point focal à la réunion des experts de l'UEMOA sur les avant projets de règlements sur la biosécurité en Afrique de l'Ouest à Burkina-Faso;</p>	RAS	RAS	<p>- Soumission de documents législatifs du Bénin (arrêtés et loi sur la diversité biologique et son utilisation au Bénin)</p> <p>- Participation de deux laboratoires de l'UAC (Laboratoire of Genetics, Horticulture and Seed Science et le Central laboratoire of Vegetal Biotechnologie and Plant Breeding à l'atelier de formation sur la détection des OGM à Tunis.</p> <p>• Contribution du Bénin pour l'évaluation de plusieurs documents sur les OGM et les documents de travail du Twenty-second meeting of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technologique Advice (SBSTTA 22) and Second meeting of the Subsidiary Body on implémentation (SBI 2).</p>
Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services Ecosystémiques	DGEFC	RAS	RAS	RAS	<p>- Préparation à la participation de la 5è session plénière qui sera tenue en Colombie en 2118,</p> <p>- Contribution à la lecture et l'amendement de deux évaluations (régionales de la biodiversité et des</p>

					services écosystémiques et évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres) réalisées par la Plateforme et prévues pour être validées à la sixième session Plénière de 2018.
Mécanisme Mondial d'Information sur la biodiversité (CHM).	DGEFC	Participation à l'atelier sous régional des Centres d'Echange d'Informations sur la diversité biologique (CHMs) des pays francophones d'Afrique dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique: Lomé, 02 au 06 mai 2017	<i>introduction données (rapports d'activités annuelles de la DGEFC et des célébrations des journées statutaires, quelques informations et événements...) sur le site (http://bj.chm-cbd.net)</i>	-	-mise en œuvre des séances d'information et de sensibilisation de la population sur les feux et les habitats du parc National de la Pendjari: activité exécutée par le Centre d'Etudes et d'Initiatives pour la Biodiversité et la sécurité Alimentaire (CEIBA ONG). - Conduite des travaux d'amélioration du contenu et de l'audience du centre d'échange d'informations du Bénin
Convention sur la Diversité Biologique	DGEFC				

Conclusion et recommandations

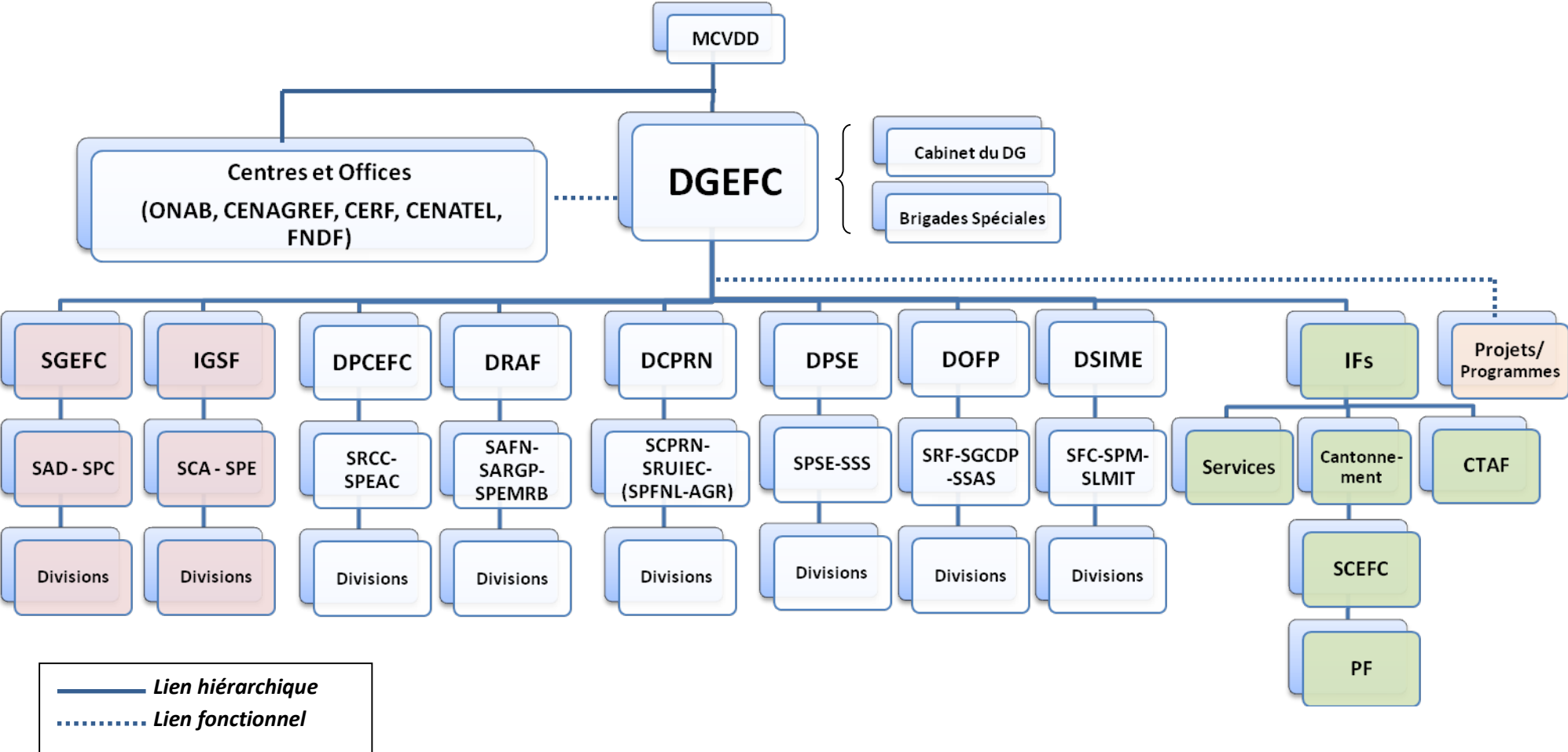
Le présent rapport présente l'essentiel des réalisations au niveau des différentes structures de la DGEFC. Il s'agit des données et des informations sur la gestion des ressources naturelles générées par le sous-secteur forestier au cours de l'année 2017. Les informations spécifiques et détaillées sont décrites dans les rapports de chaque structure et projet/programme sous tutelle. Les différentes réalisations des projets et programmes et les taux d'exécution physique et financière respectifs témoignent des efforts accomplis par ces derniers au cours de cette année.

Au regard des résultats obtenus au terme de l'exercice 2017, de l'analyse du dispositif organisationnel mis en place et des moyens opérationnels déployés, l'amélioration des performances de l'Administration forestière requiert la prise de certaines mesures urgentes et la levée de plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- Le renforcement de l'effectif du personnel forestier par de nouveaux recrutements ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel forestier par des formations et des recyclages ;
- Le renforcement de la dotation de l'Administration forestière en moyens et équipements de travail ;
- L'amélioration des crédits délégués alloués aux Inspections Forestières ;
- La mobilisation et la consommation plus efficace des ressources du budget national allouées aux structures et projets/ programmes du sous-secteur forestier ;
- La poursuite et le renforcement du processus d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des forêts de manière à réduire la dégradation de ces dernières ;
- La dynamisation du système de suivi-évaluation et de rapportage à travers la mise à disposition, par les différents démembrements et structures de l'Administration forestière, et dans le respect des délais établis, des données nécessaires à l'élaboration du rapport d'activités de la DGEFC, gage d'une bonne visibilité des efforts menés dans le sous-secteur forestier.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la DGEFC



N.B : Se référer à la liste des acronymes pour la définition des sigles et abréviations

Annexe 2 : Répartition du personnel dans les différentes structures pour le compte de l'année 2017

Catégories	Officiers			Sous-Officiers			Personnel Forestier			Civil			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Structures															
MCVDD	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	2
DGEFC	40	5	45	34	1	35	74	6	80	19	9	28	93	15	108
IF ALIBORI	6	0	6	34	0	34	40	0	40	3	1	4	43	1	44
IF ATACORA	7	0	7	41	1	42	48	1	49	1	1	2	50	1	51
IF ATLANTIQUE-LITTORAL	9	1	10	34	2	36	43	3	46	3	0	3	46	3	49
IF BORGOU	11	1	12	52	0	52	63	1	64	5	2	7	68	3	71
IF COLLINES	10	0	10	40	4	44	50	4	54	4	0	4	54	4	58
IF DONGA	7	0	7	29	0	29	36	0	36	7	2	9	43	2	45
IF MONO-COUFFO	6	0	6	35	3	38	41	3	44	1	0	1	42	3	45
IF OUEME-PLATEAU	8	1	9	44	3	47	52	4	56	2	1	3	54	5	59
IF ZOU	4	2	6	38	4	42	42	6	48	2	1	3	44	7	51
CERF	2	0	2	4	0	4	6	0	6	12	1	13	18	1	19
CENATEL	2	0	2	0	0	0	2	0	2	13	2	15	15	2	17
CENAGREF	3	0	3	17	0	17	20	0	20	65	1	66	84	1	86
ONAB	7	1	8	30	0	30	37	1	38	0	0	0	37	1	38
PAPDFGC	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2
PAGEFCOM	3	0	3	0	0	0	3	0	3	15	3	18	18	3	21
FNDF	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	2	2	2	2	4
Autres structures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	131	11	142	432	18	450	563	29	592	152	26	178	713	54	770